

Normes de conduite Fortive

Un engagement partagé



Un message de notre président et PDG

Équipe Fortive,

Alors que j'assume la fonction de PDG de Fortive, c'est avec un profond honneur et une grande excitation que je prends la responsabilité de conduire notre organisation exceptionnelle vers l'avenir. Cette transition marque un moment important pour nous, et c'est une occasion parfaite de réaffirmer notre engagement à toujours faire ce qui est juste – même lorsque personne ne regarde – pour nos clients, collègues, communautés et l'ensemble de nos parties prenantes.



Notre entreprise a toujours été fondée sur l'intégrité, le respect et l'excellence. Ces valeurs ne sont pas de simples mots sur une page ; ce sont les principes directeurs qui façonnent nos actions et décisions au quotidien. Alors que nous traverserons cette période de changement, il est plus important que jamais de rester fidèles à ces principes.

Notre code de conduite, simplement appelé notre « Code », reflète notre engagement collectif à respecter les plus hauts standards de comportement éthique alors que nous apportons des technologies essentielles à ceux qui accélèrent le progrès. Il sert de feuille de route sur la manière dont nous nous comportons, nous traitons les uns les autres et interagissons avec nos clients et partenaires. Le respect du Code est essentiel pour maintenir la confiance et le respect que nous avons gagnés au fil des ans.

Merci pour votre dévouement et votre engagement envers le succès de notre entreprise. Ensemble, nous continuerons à accomplir de grandes choses et à faire une différence significative.

Votre intégrité/Notre réussite.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Olumide Soroye'.

Olumide Soroye
Président-directeur général



For you. For us.
For growth.

Un message de notre président directeur général	2		
Qui sommes-nous ?	4		
Notre engagement			
Agir en toute intégrité	7		
Comment utiliser notre code ?	8		
Nos collaborateurs et notre culture			
Traiter autrui avec respect	10		
Inclusion et diversité	12		
Responsabilités du responsable	13		
Sûreté et sécurité	14		
Parlons-en !	16		
Nos clients et nos partenaires commerciaux			
Concurrence loyale	18		
Lutte contre la corruption et les pots-de-vin	20		
Cadeaux, divertissements et voyages professionnels	23		
Publicité et marketing	26		
Travailler avec des partenaires commerciaux	27		
Lois et exigences réglementaires en matière de santé	29		
Importation, exportation et conformité commerciale	30		
Notre société			
Qualité du produit	31		
Actifs de la société	33		
Informations confidentielles et propriété intellectuelle	35		
Confidentialité et protection des données	37		
Cybersécurité	40		
Conflits d'intérêts	42		
Documents financiers et professionnels	45		
Délit d'initié	47		
Communication externe – Médias et médias sociaux	49		
		Nos activités avec les gouvernements	
		Collaborer avec les gouvernements	51
		Activités de lobbying	53
		Visites, inspections et audits sur site	54
		Nos communautés	
		Activités politiques et caritatives	55
		Protection de l'environnement et durabilité	57
		Droits de l'homme	59
		Un engagement partagé	61
		Index	62

Qui nous sommes

Nous sommes une famille de sociétés d'exploitation à la pointe du secteur, aux quatre coins du monde, appuyant une large gamme d'industries et qui se trouvent unies par un **objectif commun**. Nos **valeurs essentielles** constituent les fondements de notre culture axée sur l'amélioration continue et la réussite commerciale.

- *Nous constituons des équipes extraordinaires pour des résultats extraordinaires*
- *La réussite du client inspire notre innovation*
- *Le Kaizen est notre mode de vie*
- *Nous nous battons pour les actionnaires*

NOTRE OBJECTIF COMMUN

Une technologie essentielle pour les personnes qui accélèrent le progrès

Nous constituons des équipes extraordinaires pour des résultats extraordinaires

La réussite du client inspire notre innovation



Nous nous battons pour les actionnaires

Le Kaizen est notre mode de vie

Qui nous sommes

« **For You, For Us, For Growth** » (« **Pour vous, pour nous, pour la croissance** ») est la promesse que Fortive fait à ses employés. Elle représente tout ce qui nous donne envie de faire partie de Fortive. Elle raconte pourquoi Fortive et ses sociétés d'exploitation sont le genre de société où les meilleurs talents veulent travailler et souhaitent donner le meilleur d'eux-mêmes. Nous l'utilisons pour mettre à l'honneur nos équipes extraordinaires car nous :

- *Suivons le mot d'ordre de l'amélioration continue et utilisons le système commercial de Fortive (Fortive Business System, « FBS »), nous aspirons ainsi à être meilleurs et à mieux travailler*
- *Nous réunissons davantage, nous savons que la résolution de problèmes complexes et la réalisation de grands progrès ne peuvent se faire seul*
- *Changeons les choses, pas seulement à travers le travail que nous réalisons au quotidien, mais également en tant que bons citoyens, qui soutenons les communautés dans lesquelles nous vivons et nous travaillons*

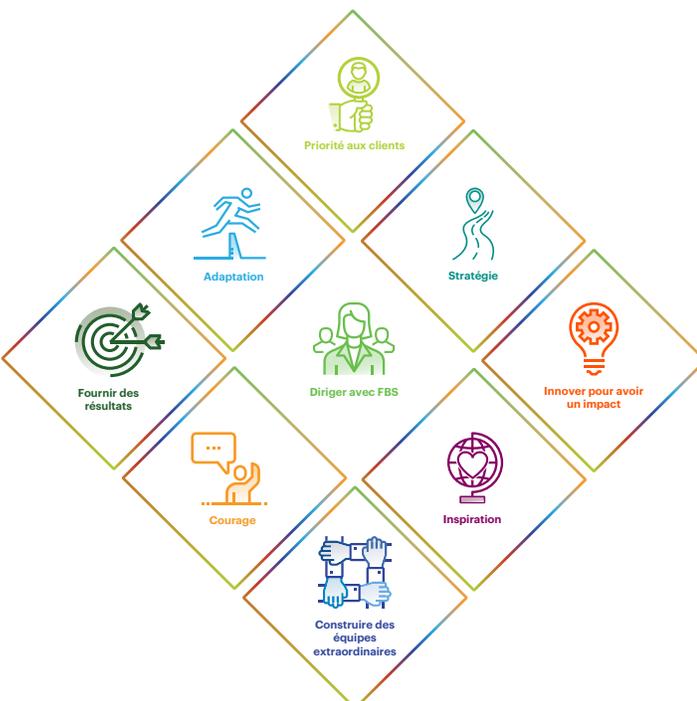


Qui nous sommes

Le Fortive9 nous aide à réussir tous ensemble dans un monde en constante évolution.

Des centaines d'employés à travers le monde ont participé à la création de Fortive9. Il représente les compétences en matière de direction qui font la différence à nos yeux tout en incluant ce à quoi nous aspirons. Il est profondément ancré dans nos valeurs essentielles et nous pousse toutefois à sortir de notre zone de confort pour atteindre l'excellence dans nos carrières.

Ces comportements en matière de direction sont destinés à chacun d'entre nous. Le Fortive9 définit et oriente notre réussite à tout moment et à toutes les étapes de notre carrière. Ce cadre de travail vivant concerne tous les employés et établit neuf comportements en matière de direction qui permettent de s'assurer que nous exerçons nos activités comme il se doit, tous ensemble.



- 1 Priorité aux clients.** Nous souhaitons plus que tout comprendre les besoins des clients et créer des solutions qui leur correspondent.
- 2 Stratégie.** Nous proposons une façon de penser rigoureuse pour créer de la valeur aujourd'hui et construire l'avenir.
- 3 Innover pour avoir un impact.** Nous offrons des percées majeures en prenant des risques, en expérimentant et en recommençant rapidement.
- 4 Inspiration.** Nous avons de l'inspiration et invitons autrui à avoir un impact.
- 5 Constituer des équipes extraordinaires.** Nous restons authentiques et humbles lorsque nous encourageons nos équipes à donner le meilleur d'elles-mêmes.
- 6 Courage.** Nous affrontons les problèmes. Nous recherchons et disons la vérité.
- 7 Production de résultats.** La clé de notre réussite est de faire les choses comme il se doit et de faire ce que nous avons dit.
- 8 Adaptation.** Nous apprenons en faisant, grâce à nos réussites et à nos échecs.
- 9 Diriger avec FBS.** Il fait partie de notre mentalité, notre boîte à outils et notre culture.

Agir en toute intégrité

Tout ce que nous faisons repose sur notre code. Nos valeurs essentielles sont au cœur de notre identité et renseignent nos actions. Notre code s'applique à tous les employés de Fortive, partout dans le monde. Il est de votre responsabilité de veiller à lire, suivre et vous conformez à notre code. En vous engageant à le suivre et à agir conformément à nos valeurs essentielles, vous pourrez instaurer la confiance, gagner le respect et participer à notre réussite. Your Integrity/Our Success. Votre intégrité/notre réussite.

« **Fortive** » comprend ... Fortive et chacune de nos sociétés d'exploitation à travers le monde, qu'elles soient des filiales directes ou indirectes.

Nous attendons également de nos agents, représentants, entrepreneurs indépendants, consultants, fournisseurs, partenaires commerciaux et des autres personnes travaillant pour notre compte d'agir conformément aux normes les plus élevées décrites dans notre code.

Les violations de notre code peuvent entraîner des mesures disciplinaires, y compris le licenciement. Elles peuvent également entraîner des sanctions civiles ou pénales pour les personnes impliquées ainsi que pour Fortive.



Que feriez-vous ?

Vous pensez qu'une loi locale peut entrer en conflit avec une partie de notre code. Que devez-vous faire ?

Nous exerçons nos activités partout dans le monde et sommes soumis à différentes lois. Notre code a été élaboré pour compléter, et non contredire, les lois des pays dans lesquels nous travaillons. Vous pensez être confronté à un conflit, veuillez de manière générale vous conformer à l'impératif le plus contraignant. Mais pour toute question pour agir de manière appropriée, veuillez contacter le service juridique ou en charge de la conformité avant d'entreprendre quoi que ce soit.



Comment utiliser notre code ?

Notre code a été élaboré pour fournir de nombreuses informations afin de savoir comment réagir face à des situations quotidiennes où l'éthique est mise en jeu. Vous trouverez des définitions de termes et les liens vers les personnes et les politiques ainsi que des scénarios de la vie réelle qui vous fourniront les informations dont vous avez besoin pour agir de manière appropriée.

En règle générale, si suivez le code et restez fidèle à nos valeurs essentielles, la bonne réaction sera évidente mais il peut y avoir des situations où cela n'est pas clair. Si tel est le cas, nous comptons sur vous pour faire preuve de discernement et, le cas échéant, chercher conseil auprès de votre responsable, de votre superviseur ou de Parlons-en !

Mettre le code en pratique

- ✓ **Mon comportement correspond-t-il à nos valeurs essentielles ?**
- ✓ **Respecte-t-il notre code ?**
- ✓ **Mes actions font-elles preuve d'intégrité ?**
- ✓ **Est-ce que ce que je fais est bien pour Fortive et pour nos employés, clients, partenaires commerciaux, actionnaires et autres collaborateurs importants ?**
- ✓ **Serais-je à l'aise de décrire mes actions à quelqu'un que je respecte ?**
- ✓ **Serais-je à l'aise si mes actions étaient rendues publiques ?**

Si vous pouvez répondre « **oui** » à ces six questions, vous pouvez continuer. Mais si vous avez répondu « **non** » ou « **je ne suis pas sûr** » à l'une d'entre elles, vous devez obtenir des conseils avant de continuer. Gardez à l'esprit qu'il est toujours approprié, en toutes circonstances, de demander de l'aide.

Comment utiliser notre code ?

Notre code s'appuie sur une interactivité intégrée afin de vous y déplacer avec plus d'aisance.

Utilisez la **barre d'outils en haut de chaque page** pour :



Revenir au sommaire, vous pouvez ainsi accéder à chaque partie de notre code en un seul clic.



Vous rendre directement à **Parlons-en !** si vous souhaitez faire part d'une préoccupation ou poser une question.



Revenir à la dernière page consultée.



Page suivante ou précédente.



Besoin d'informations spécifiques ? Consultez simplement l'**Index** ou appuyez sur Ctrl+F pour accéder à l'**outil recherche** d'Adobe Acrobat et saisissez un mot dans la fenêtre.

Vous pouvez cliquer sur le texte vert souligné, il vous donnera accès à une ressource ou vous donnera plus de détails sur un sujet.

Un dernier rappel : les documents de la société, les documents de formation et les politiques évolueront dans le temps afin de se conformer à notre code. Les termes « code » et « normes de bonne conduite » sont interchangeables suivant leur mise à jour.

Traiter autrui avec respect

Notre engagement. Nous pensons que chaque employé doit être traité avec **respect et dignité**.

Actions quotidiennes. Dans notre effort pour **constituer des équipes extraordinaires**, nous encourageons un lieu de travail où nous pouvons travailler le mieux possible, exempt de harcèlement, d'intimidation ou de mauvais traitements.

Honorer nos engagements. Veuillez noter que le harcèlement peut prendre différentes formes. Il peut :

- *Être physique, verbal ou écrit*
- *Survenir sur le lieu de travail ou dans le cadre de fonctions ou dans un contexte liés au travail*
- *Être infligé par, ou viser, des employés, mais également des clients et des partenaires commerciaux*
- *Être de nature sexuelle et viser les personnes du même sexe ou du sexe opposé*
- *Comprendre des comportements tels que :*
 - » *Des remarques, des blagues ou des images offensantes ou désobligeantes*
 - » *Une étreinte, des attouchements ou des avances sexuelles malvenues*
 - » *Des injures raciales ou des insultes*
 - » *Des intimidations verbales ou physiques*

Quel que soit la forme qu'il peut prendre, le harcèlement est interdit à Fortive. Si vous subissez du harcèlement ou soupçonnez qu'une personne en est l'objet, signalez-le. Vous ne ferez pas l'objet de représailles pour avoir fait part de vos préoccupations.



Qu'est-ce que le « harcèlement » ?

Tout comportement non désiré à l'égard d'une autre personne créant un environnement de travail intimidant, hostile ou offensant.

Traiter autrui avec respect



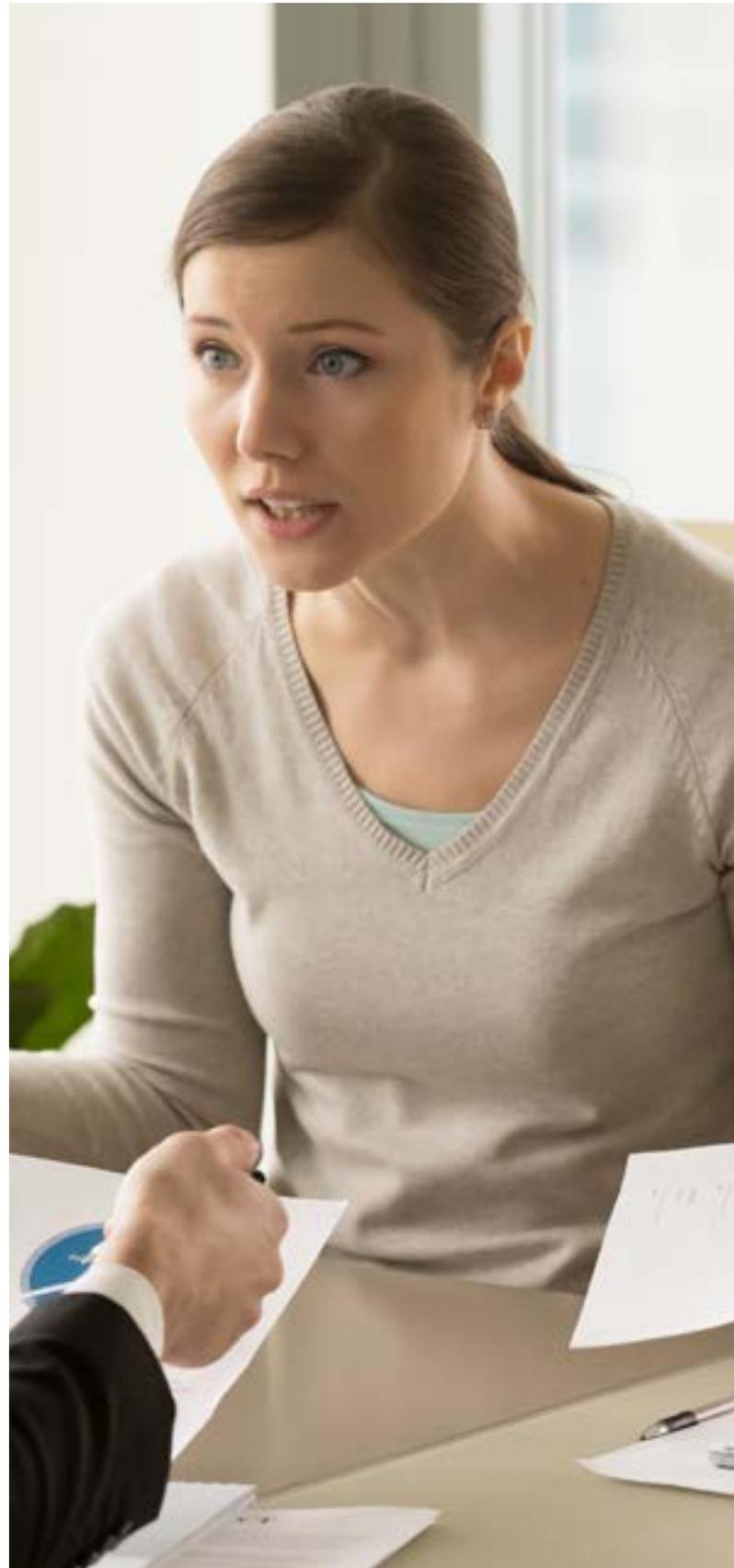
Que feriez-vous ?

Une collègue vous confie que son responsable lui fait des remarques suggestives sur son apparence et que, malgré plusieurs refus, il continue de lui demander de sortir avec lui. Elle est manifestement mal à l'aise mais dit qu'elle ne souhaite pas signaler le problème. Devez-vous respecter sa volonté ?

Invitez votre collègue à aborder la question au moyen d'une des ressources Parlons-en ! disponibles. Elle peut faire part de ses préoccupations de manière anonyme si elle le souhaite.

Il est important que les ressources appropriées soient informées de ces préoccupations afin de veiller à ce que nous puissions maintenir notre engagement pour un environnement de travail sûr et respectueux.

Si votre collègue ne signale pas le problème elle-même, vous devez le faire. Vous et votre collègue pouvez avoir l'esprit tranquille grâce à notre engagement pour une tolérance zéro envers les représailles.



Inclusion et diversité

Notre engagement. Nous construisons une communauté ouverte à tous, dans laquelle vous pouvez exprimer vos opinions, être vous-même et vous sentir soutenu. C'est ainsi que nous pouvons réussir davantage, pour chacun, pour nos clients et pour le monde.

Actions quotidiennes. Nous avons tous un rôle à jouer dans la construction d'une communauté ouverte et inclusive. Rassembler de manière consciente des équipes offrant divers profils. Rechercher activement des opinions différentes. Être ouvert aux différents points de vue et pratiques commerciales.

Permettre à nos différents talents d'être aux premières loges de l'innovation et de notre réussite. Notre lieu de travail, tout comme nos produits et services, bénéficient des divers parcours, expériences et savoirs. Respectez les points de vue et les différences culturelles des employés, des partenaires commerciaux et des clients et travaillons de concert, en tant qu'équipe, pour donner le meilleur de nous-mêmes.

Mettre l'accent sur l'équité. Traitez tout un chacun équitablement, avec respect et dignité. Prenez des décisions en fonction des besoins requis et des qualifications individuelles, indépendamment de la race, de la couleur, de l'origine nationale, de la religion, du sexe, de l'âge, de l'état civil, du handicap, du statut d'ancien combattant, de l'orientation sexuelle, de l'identité sexuelle, de l'expression de genre ou de toute caractéristique protégée par la loi.



Que feriez-vous ?

Un collègue insulte fréquemment un autre membre de votre équipe. Elle vous met, vous et les autres membres de l'équipe, très mal à l'aise. Que devez-vous faire ?

Un lieu de travail respectueux commence par des actions quotidiennes que chacun d'entre nous applique au travail. Si vous avez connaissance d'une telle situation, qui est incompatible avec l'engagement de Fortive envers l'inclusion et la diversité ainsi qu'avec un lieu de travail professionnel et respectueux, réagissez. Ayez une conversation avec la collègue et faites-lui part de vos préoccupations si vous vous en sentez capable. Bien que cela puisse être difficile, avoir ce genre de conversation et tenter de se comprendre nous permettent d'apprendre et d'évoluer. Si vous êtes mal à l'aise pour lui parler directement, faites part de vos préoccupations à votre responsable, votre superviseur ou à Parlons-en !



Responsabilité du responsable

Notre engagement. Nous pensons que les responsables qui sont à la fois des exemples positifs et qui travaillent avec intégrité poussent les autres à emprunter la même voie.

Actions quotidiennes. Nous attendons de nos responsables qu'ils soient une **source d'inspiration** pour nos équipes. C'est-à-dire qu'ils sachent instaurer un climat positif et étique et promouvoir le respect de nos valeurs essentielles et de notre code.

Donner l'exemple. Si vous êtes en charge d'autres personnes à Fortive, faites le lien entre le travail quotidien et nos valeurs essentielles, notre code et notre réussite. Répondez aux questions des employés, prenez leur préoccupation en compte et démontrez par vos paroles et vos actions que vous ne faites aucune différence entre vos exigences envers vous-même et envers autrui. Incarne l'exemple.

Préserver une culture et une attitude ouvertes et transparentes. Créez et maintenez un environnement de travail dans lequel chacun se sente en sécurité et libre de poser des questions et de faire part de ses préoccupations. Soutenez les personnes qui soulèvent des questions. Traitez les informations communiquées avec soin, transmettez-les uniquement aux personnes ayant besoin d'en avoir connaissance afin de trouver une solution.

Être à l'écoute. Soutenez les personnes qui font part d'une préoccupation et veillez à ce que les autres fassent de même. Cela fait partie de notre engagement pour une culture d'ouverture et de transparence et l'amélioration continue.

Comprendre vos obligations. Vous devez immédiatement faire part de toute préoccupation susceptible de violer nos valeurs essentielles ou notre code à votre responsable, votre superviseur ou à Parlons-en ! Ne repoussez pas le problème.



Que feriez-vous ?

Vous êtes un responsable et un employé d'une autre équipe vous fait part d'une allégation de faute semblant représenter une violation de la loi. Il est inquiet que cela puisse causer des problèmes dans son groupe. Que devez-vous faire ?

Vous êtes avant tout responsable des collègues et des tiers sous votre contrôle, mais en tant que chef, vous avez le devoir supplémentaire d'agir, quelque soit la personne qui vous approche. La meilleure façon de procéder serait d'obtenir tout d'abord des informations de l'employé faisant part de sa préoccupation, qui, quoi, pourquoi, quand et où, puis adressez-vous à Parlons-en ! Vérifiez que l'employé sait qu'il peut garder l'anonymat ou que son identité ne sera connue que par quelques personnes. Rappelez-lui notre politique de tolérance zéro envers les représailles. En intervenant, vous vous assurez que le problème sera examiné par des personnes qualifiées en la matière pour fournir des conseils.

Sûreté et sécurité

Notre engagement. Nous promouvons une culture de sécurité le bien-être de chaque employé nous est précieux, à tous les égards, bien au-delà de la seule sécurité physique. Le bien-être de notre main-d'œuvre n'est pas une responsabilité ponctuelle et ne concerne pas une seule équipe, c'est un engagement quotidien, partagé par tous.

Actions quotidiennes. Nous respectons les exigences de santé et de sécurité. Nous cherchons à améliorer en permanence la sécurité de notre personnel et de notre environnement de travail.

Faire sa part. Participez activement à votre propre sécurité et à la sécurité des autres en suivant les formations relatives à la sécurité qui vous sont données et en répondant aux exigences de sécurité qui s'appliquent à votre fonction. Si toute condition ou pratique potentiellement dangereuse vient à votre connaissance, signalez-la immédiatement à votre responsable, votre superviseur ou à Parlons-en ! Manifestez-vous si vous voyez une occasion d'améliorer nos pratiques relatives à la sécurité, même si celles en place ne constituent pas de violation.

Donner le meilleur de soi. L'abus de drogues peut nuire à la performance professionnelle et vous mettre, vous, vos collègues et d'autres personnes en danger. C'est pourquoi nous appliquons :

- *L'interdiction des drogues illicites sur la propriété de la société*
- *L'interdiction d'être sous l'influence de drogue ou d'alcool pendant les horaires de travail*

Lors de certains événements parrainés par la société, la consommation de boissons alcoolisées peut-être autorisée, dans ce cas, veillez à ce que votre comportement reflète nos valeurs essentielles et notre code. Faites toujours preuve de bon sens et de modération.

Nous ne saurons tolérer toute action menaçant les employés, les clients, les fournisseurs ou toute autre personne. À aucun moment, les armes ne sont autorisées sur la propriété exploitée par toute société d'exploitation, à moins que cela ne soit autorisé par la loi ou la politique de l'entreprise.



Sûreté et sécurité



Que feriez-vous ?

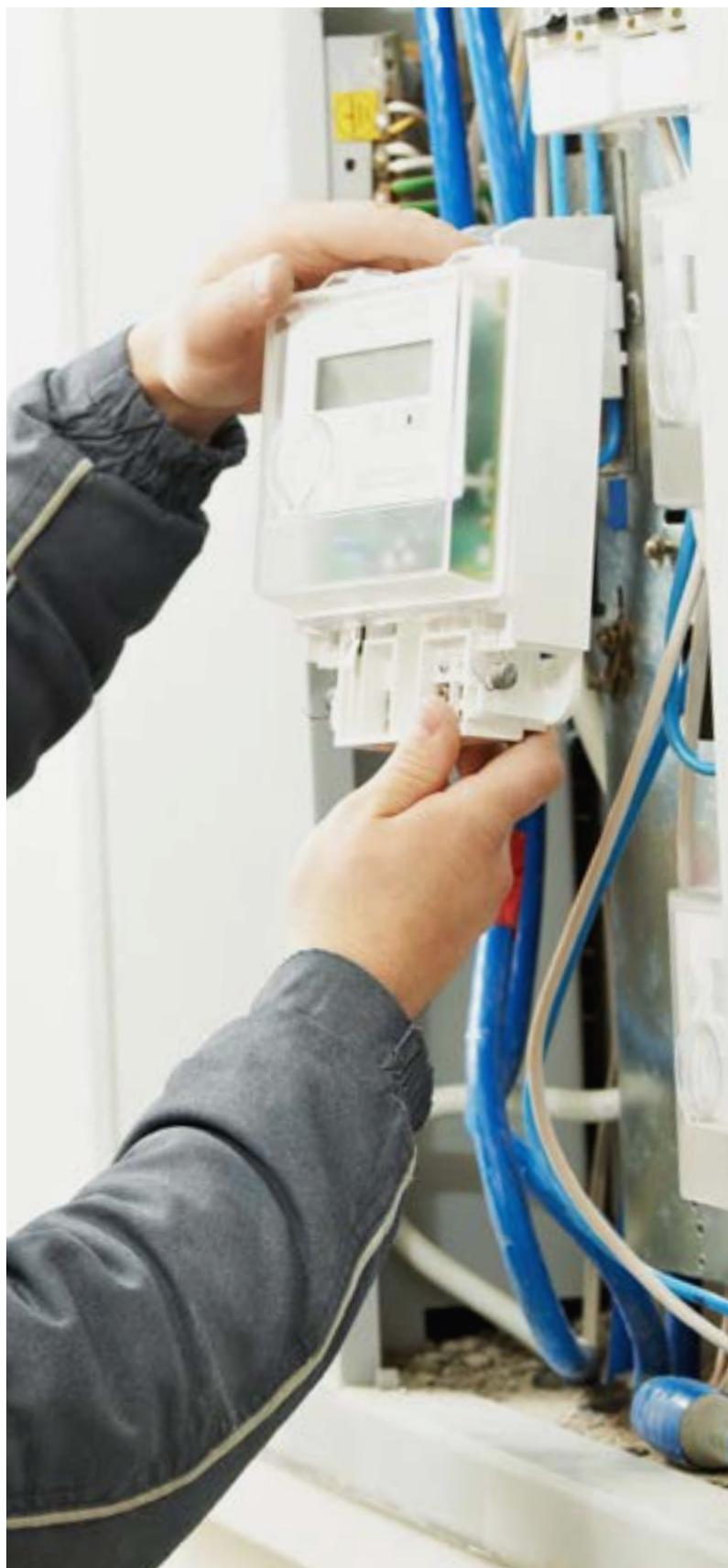
Votre collègue vous suggère d'adopter une pratique qui permettrait d'économiser de manière significative du temps et de l'argent mais elle pose un léger risque de sécurité. Devez-vous prendre ce risque ?

Bien que nous soyons engagés envers une amélioration continue et ouverts aux nouvelles idées et façons de réaliser les choses, la sécurité humaine est notre priorité. Toute modification potentielle de processus doit d'abord être évaluée en termes de sécurité.



En savoir plus

Politique relative à l'environnement, à la santé, à la sécurité et au développement durable



Parlons-en !

Notre engagement. Nous travaillons conjointement à la promotion d'un lieu de travail étique. Cela signifie qu'il faut exprimer les problèmes et les préoccupations pouvant nuire à la réputation de notre société ou compromettre le dur labeur que nous réalisons.

Actions quotidiennes. Nous sommes **courageux**. En tant qu'employé, nous affrontons les problèmes et signalons rapidement tout comportement qui nous semble violer nos valeurs essentielles ou notre code, en sachant que Fortive ne saurait tolérer les représailles.

Prendre ses responsabilités. Si vous avez des questions sur ce qu'il est bon de faire, ou si vous êtes témoin de quelque chose qui ne semble pas approprié, parlez-en à votre responsable ou à une des ressources suivantes :

- *Un autre responsable ou superviseur*
- *Le service des ressources humaines, juridique ou en charge de la conformité de votre société d'exploitation ou de Fortive*
- *Le personnel d'audit interne de Fortive*

Vous pouvez également contacter Parlons-en !, ressource disponible en ligne ou par téléphone afin de signaler une préoccupation, 24 heures/24, 7 jours/7. Des opérateurs téléphoniques dédiés parlent plus de 20 langues, et vous pouvez y effectuer votre rapport de manière anonyme, à moins que cela ne soit interdit par la législation locale. Fortive mène une enquête approfondie et professionnelle au sujet de toutes les allégations de faute, et ne communique les informations qu'aux personnes en ayant besoin, conformément à la loi applicable, afin de résoudre le problème.

Bien que Parlons-en ! soit toujours disponible, il vaut mieux faire part de certains problèmes, comme la gestion de la performance ou les relations entre employés, au préalable à votre responsable ou aux ressources humaines.

Si vous êtes contacté au sujet d'une enquête menée par Parlons-en !, vous devez coopérer.

- *Suivez toute indication donnée par votre service juridique ou en charge de la conformité*
- *Gardez les informations sur l'enquête et toutes données spécifiques confidentielles et n'en parlez pas aux autres employés*
- *Rendez-vous disponible pour un entretien si nécessaire*
- *Donnez des réponses ouvertes, honnêtes et transparentes et fournissez toutes pièces justificatives*

Parlons-en !

Ne pas avoir peur des représailles. Quelque soit la ressource que vous utilisez, sachez que votre préoccupation sera traitée rapidement et de manière appropriée. Fortive interdit formellement toutes représailles envers quiconque effectue un rapport ou participe à une enquête. Nous souhaitons que vous vous sentiez à l'aise pour vous exprimer, en sachant que nous souhaitons vous écouter et que vous faites ce qu'il faut.



Que feriez-vous ?

Vous avez une préoccupation dont vous aimeriez discuter avec une personne du service des ressources humaines, mais votre responsable vous a conseillé de lui faire part au préalable de tous les problèmes que vous pouvez rencontrer. Est-ce justifié ?

En général, c'est une bonne idée de commencer avec votre responsable ou votre superviseur, ils sont souvent dans la meilleure position pour comprendre votre situation et agir comme il se doit. Mais si vous n'êtes pas à l'aise pour parler à votre responsable, vous pouvez contacter directement les ressources humaines ou Parlons-en ! Votre responsable ne peut pas restreindre votre accès à ces ressources.



Concurrence loyale

Notre engagement. Pensée innovante et avancées révolutionnaires sont ce qui motivent notre réussite. Nous pensons que chacun tire avantage d'un marché ouvert et concurrentiel.

Actions quotidiennes. Nous livrons une vive concurrence afin de **produire des résultats**, mais nous agissons toujours de manière équitable et conformément à nos valeurs essentielles et à notre code. Nous évitons les actions pouvant limiter la concurrence et empêcher d'autres personnes d'exercer une concurrence.

Éviter tout accord inapproprié. Nous pratiquons une concurrence vigoureuse mais équitable. C'est pourquoi, nous ne concluons aucun accord ou entente, écrite ou verbale, formelle ou informelle, avec des concurrents ou toute autre personne pour :

- « Fixer » (augmentation, fixation ou maintien) les prix de nos produits ou services
- Répartir des territoires, des marchés ou des clients
- Empêcher une société d'entrer sur le marché
- Refuser de faire affaire avec un client ou un fournisseur
- Limiter la production, les ventes ou le volume
- Faire obstacle au processus d'appel d'offres

Être vigilant. Faites preuve de discernement lorsque vous faites des affaires avec des concurrents ou d'autres personnes lors de réunions, séminaires et congrès du secteur. Ne discutez d'aucuns sujets sensibles du point de vue concurrentiel, et si certains essayent, prenez des mesures rapides et claires : mettez fin à la conversation, quittez la pièce, documentez l'événement et signalez-le au service juridique ou en charge de la conformité.



Qu'est-ce qu'un « sujet sensible du point de vue concurrentiel » ?

- Tarification et conditions de vente
- Coûts et bénéfices
- Clients, territoires et marchés



Concurrence loyale

Recueillir des renseignements de veille à la concurrence de manière appropriée. Obtenez des informations sur nos concurrents de manière équitable et légale, par exemple grâce à des recherches sur Internet, dans les médias et les articles du secteur, mais sans duperie ni fraude. Ne demandez pas à de nouveaux employés de veille concurrentielle, ils ont l'obligation de protéger les informations confidentielles de leur employeur précédent, tout comme nos précédents employés.



Que feriez-vous ?

Lors d'une réunion d'association professionnelle, un concurrent vous approche, engage la conversation et déclare de manière nonchalante « le marché semble ralentir, le remarquez-vous également ? ». Comment devez-vous répondre ?

Ce genre de commentaire peut paraître inoffensif, mais peut impliquer des intentions ou des motivations anticoncurrentielles. La meilleure réaction serait de faire savoir au concurrent que ce genre de discussion est inapproprié, puis vous excuser et signaler ce qu'il vient de se passer à votre responsable, ou au service juridique ou en charge de la conformité afin de déterminer la marche à suivre.



En savoir plus

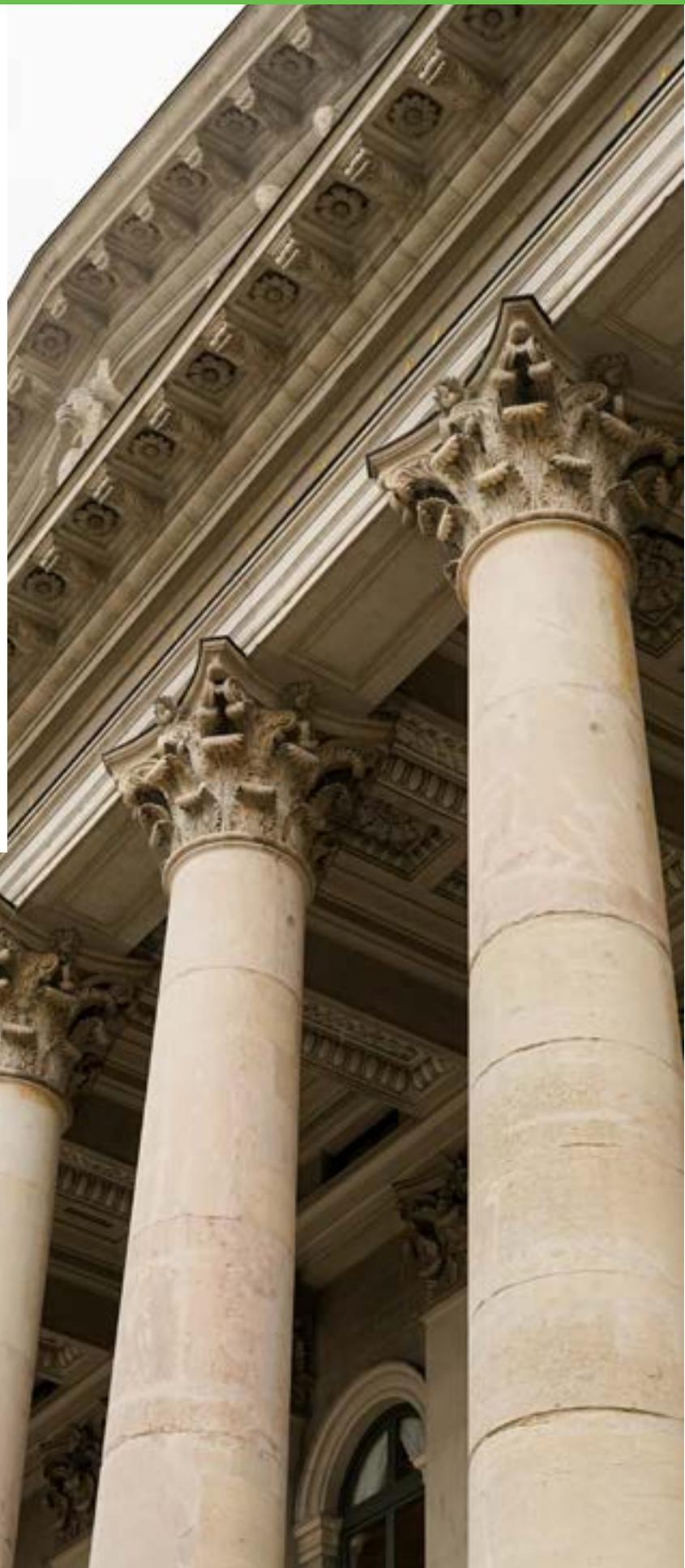
Politique antitrust de Fortive



Lutte contre la corruption et les pots-de-vin

Notre engagement. Notre réussite s'appuie sur l'innovation, nos produits et nos services. La corruption et les pots-de-vin sont contraires à la valeur d'équité que nous défendons et ne font absolument pas partie de la façon dont nous exerçons nos activités.

Actions quotidiennes. A Fortive, nous sommes suffisamment **courageux** pour affronter les problèmes incompatibles avec nos valeurs essentielles. Nous ne cherchons pas à influencer les affaires par des moyens inappropriés. Nous pensons que nos produits et nos services gagneront grâce à leurs propres mérites. Nous nous efforçons à remporter les marchés d'une manière appropriée.



Lutte contre la corruption et les pots-de-vin

Se conformer à nos valeurs essentielles. N'offrez ni n'acceptez rien de valeur afin de remporter (ou de conserver) un marché, influencer sur une décision ou obtenir un avantage commercial.

Conformez-vous à la législation mondiale anticorruption et à nos politiques. Soyez conscient que ces lois s'appliquent à l'échelle mondiale, pas uniquement aux États-Unis, elles couvrent non seulement les employés et les sous-traitants de Fortive, mais également les tiers travaillant sous notre direction ou pour notre compte, tels que les partenaires de distribution, les distributeurs, les agents commerciaux et les consultants.

N'oubliez pas d'agir conformément au Programme d'intégrité des entreprises tierces, le successeur de la guide pour les partenaires de distribution ; il vous aidera à choisir les bons partenaires commerciaux qui représentent nos valeurs fondamentales. Posez des questions à chaque fois que vous avez des doutes sur ce qui est nécessaire et prenez soin de consigner toutes les transactions financières de manière exhaustive, précise et transparente.

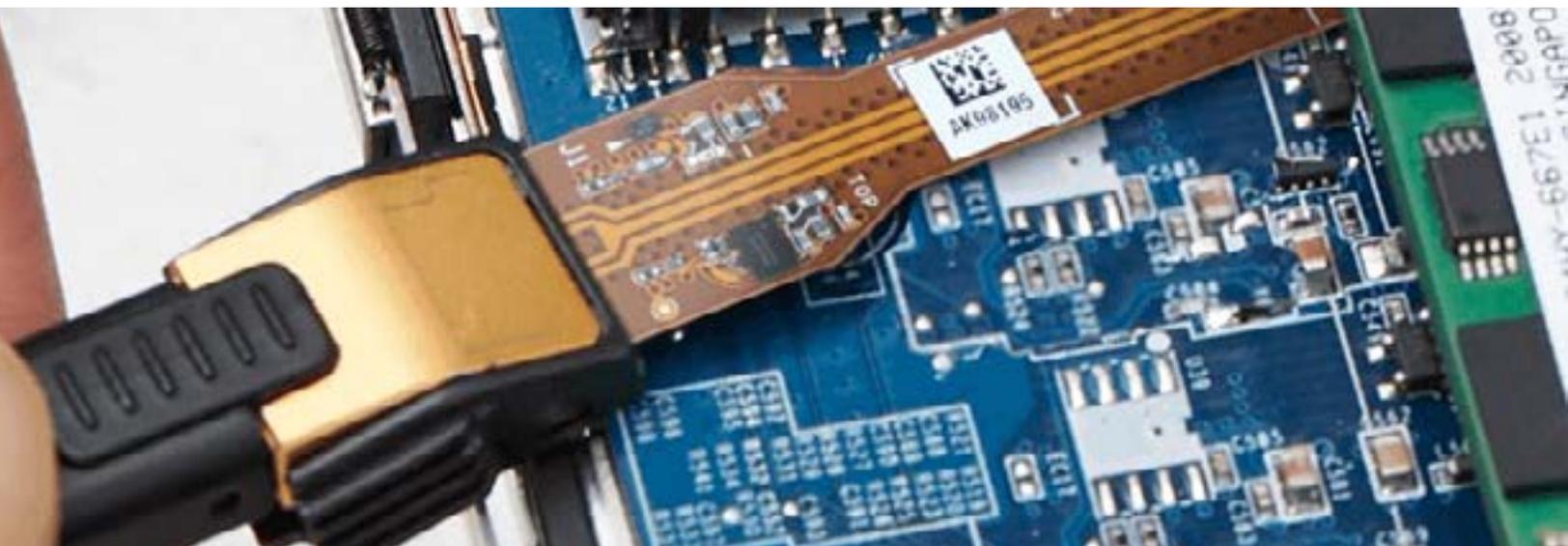


Que désigne l'expression « quoi que ce soit de valeur » ?

Cela désigne « tout » ! Cela peut désigner autre chose qu'un paiement en espèces et notamment :

- Un cadeau
- Un voyage ou des repas
- Des accords de services
- La proposition d'un partenariat
- Un prêt ou une faveur
- Un don à une association caritative ou une contribution à un parti politique
- Une proposition de travail pour un proche.

Si cela est offert pour obtenir une décision ou un avantage commercial, cela est inapproprié.



Lutte contre la corruption et les pots-de-vin

Soyez vigilant dans vos interactions avec les fonctionnaires. Il peut vous arriver de collaborer avec des fonctionnaires sur des questions autres que la vente de nos produits. Cela peut comprendre des audits, des inspections, des licences, la douane et les autorisations réglementaires. Consultez la section **Nos activités avec les gouvernements** pour obtenir des directives dans ce domaine. Rappelez-vous également que vous devez consulter le service juridique ou en charge de la conformité avant de fournir tout article de valeur à un fonctionnaire ou à un employé car dans certains cas cela peut être interdit ou limité. Consultez la section **Cadeaux, divertissements et voyages professionnels**, pour obtenir plus d'informations.



En savoir plus

Politique anti-corruption de Fortive Corporation

Programme d'intégrité des entreprises tierces



Qu'est-ce qu'un « fonctionnaire » ?

Ce terme est vaste et comprend :

- Des employés du gouvernement
- Des responsables militaires
- Des responsables élus ou des candidats
- Des membres de partis politiques
- Des employés d'industries appartenant à l'État, exploitées ou subventionnées par l'État (secteur de la santé par exemple)

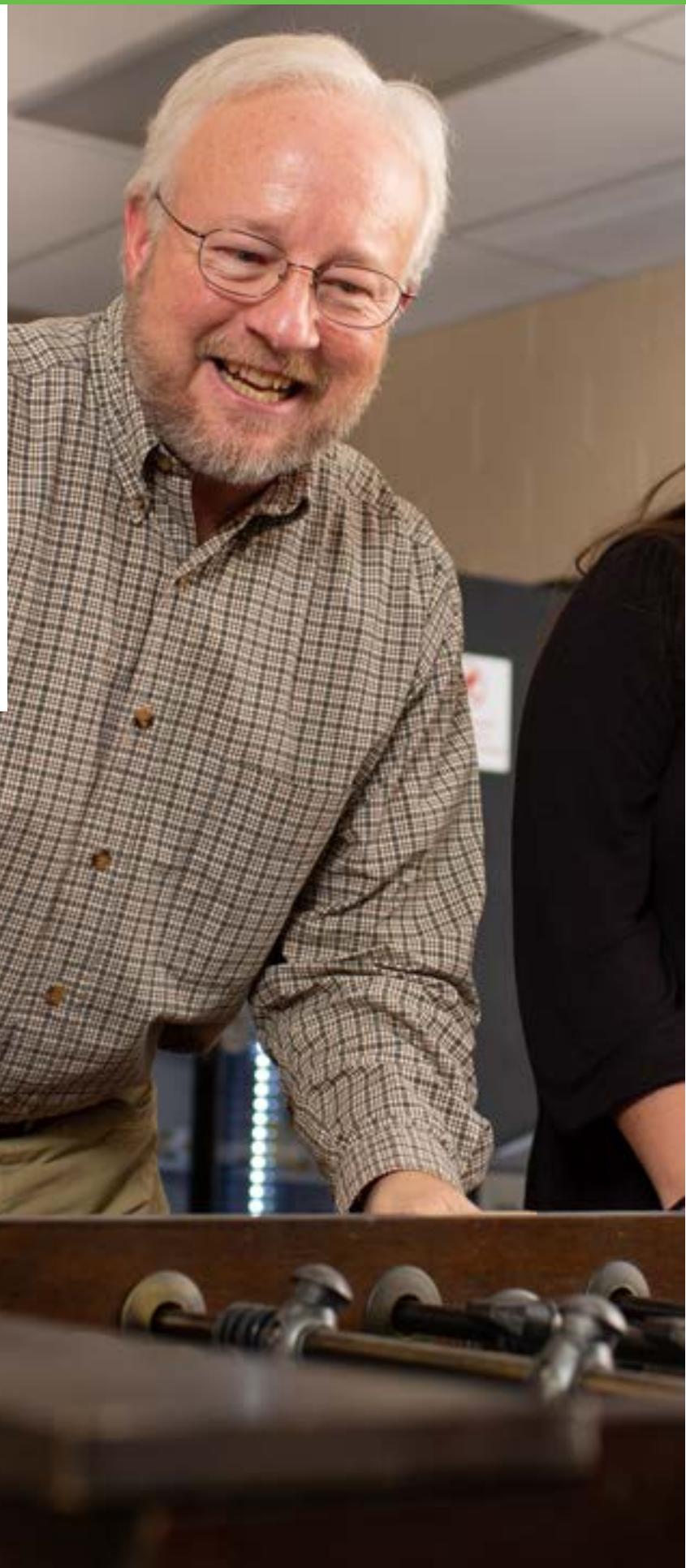
Si vous n'êtes pas certain qu'une personne est un fonctionnaire, vérifiez auprès du service juridique ou en charge de la conformité.



Cadeaux, divertissements et voyages professionnels

Notre engagement. Nous pensons que l'échange de cadeaux d'entreprise fait partie de notre travail avec nos clients et nos partenaires commerciaux, mais cela ne doit pas influencer nos actions ou être utilisé pour essayer d'influencer de manière inappropriée les actions d'autrui.

Actions quotidiennes. Nous veillons à ne rien donner ou recevoir qui pourrait entraîner une influence inappropriée ou ternir notre société ou d'autres personnes.



Cadeaux, divertissements et voyages professionnels

Savoir ce qui est acceptable. Quand est-ce qu'un cadeau d'entreprise est inapproprié ? Notre politique relative aux cadeaux et divertissements peut vous répondre. Elle fixe les limites de la valeur des cadeaux qui peuvent être offerts ou reçus ainsi que les exigences auxquelles vous devez vous conformer lorsque vous offrez ou acceptez des cadeaux ou des divertissements.

Savoir ce qui N'est PAS acceptable. Certaines offres ne sont jamais acceptables. En général, un cadeau ou un divertissement est inapproprié s'il entraîne une obligation ou peut influencer la prise de décision.

Cadeaux et divertissements professionnels

Acceptable

- ✓ **Valeur modeste**
- ✓ **Donné de manière occasionnelle**
- ✓ **Approfondit la relation professionnelle légitime**
- ✓ **Autorisé par la loi**
- ✓ **Conforme à la politique du donateur et du bénéficiaire**

Non acceptable

- ✗ **Destiné à influencer une décision ou une action**
- ✗ **Excessif ou fastueux**
- ✗ **Pourrait embarrasser Fortive**
- ✗ **Inapproprié ou de mauvais goût**
- ✗ **Sollicité (par ex. quelqu'un demande quelque chose)**

Cadeaux, divertissements et voyages professionnels

Se conformer à nos politiques relatives au voyage. Parfois, le meilleur moyen de démontrer nos capacités à un client est de l'inviter à visiter une installation d'une de nos sociétés d'exploitation pour qu'il voie nos produits et nos services par lui-même. Si la société d'exploitation paie le voyage, des exigences très strictes doivent être respectées et des autorisations doivent être obtenues au préalable. Veuillez lire notre politique relative aux voyages et divertissements des clients et remplir un formulaire d'autorisation de voyage avant de proposer un voyage à un tiers. Et plus particulièrement, relisez la politique avant d'accepter de payer le voyage de fonctionnaires.

Être transparent. Vous devez documenter tout cadeau d'entreprise offert ou reçu, de manière précise et exhaustive dans nos livres et documents.



Collaboration avec des fonctionnaires ou des professionnels de la santé ? Travail avec une société d'exploitation dans le secteur de la santé ?

Les règles relatives à ce que nous pouvons offrir (ou accepter) à des fonctionnaires et à des professionnels de la santé sont très strictes. Vous devez connaître toutes les politiques et les exigences de la société d'exploitation applicables concernant les cadeaux aux fonctionnaires ou aux professionnels de la santé.



Que feriez-vous ?

Vous venez de recevoir une livraison au bureau. Il s'agit d'un cadeau de remerciement coûteux de la part d'un fournisseur reconnaissant. Vous êtes presque sûr que nos politiques ne vous autorisent pas à le conserver. Quelles mesures devez-vous prendre ?

Renvoyez le cadeau et expliquez poliment que vous ne pouvez l'accepter sans contrevenir aux exigences de notre politique. Si ce n'est pas réalisable, discutez-en avec votre responsable et le service juridique ou en charge de la conformité. Vous pouvez également faire don de l'objet à une association caritative ou le laisser dans un espace commun au bureau pour que tout le monde en profite.



En savoir plus

Politique relative aux cadeaux et divertissements

Politique relative aux voyages et divertissements des clients

Publicité et marketing

Notre engagement. Nous forçons des relations à long terme avec nos clients en faisant preuve d'honnêteté et d'intégrité dans toutes nos interactions.

Actions quotidiennes. Nous donnons la **priorité à nos clients** – nous travaillons à comprendre leurs besoins, fournir des informations précises sur nos produits et nos services et promouvoir et commercialiser nos solutions de manière honnête et appropriée.

Maintenir la confiance. Vous devez fournir des informations complètes et fidèles sur la qualité, la sécurité, les fonctionnalités et la disponibilité de nos produits. Tromper nos clients, exagérer ce que nos produits peuvent faire, promettre quelque chose que nous ne pouvons pas fournir ? Tout cela peut nous faire perdre la confiance que les clients ont en nous et ce n'est jamais acceptable, ce n'est pas la façon dont nous faisons affaires.

Connaitre les obligations. Vous devez connaître et suivre les exigences concernant la commercialisation et la vente de nos produits. Veillez à ce que toute déclaration relative à nos produits s'appuie sur des faits et que des descriptions écrites et visuelles illustrent exactement nos produits.



Que feriez-vous ?

Après des mois passés à construire une relation avec un de vos clients, il est prêt à signer un contrat. Mais dans votre hâte de conclure la vente, vous avez parlé de certains avantages associés au produit qui n'ont pas encore été prouvés. Corrigez-vous l'information au risque de perdre la vente ?

Oui. Toute déclaration doit être véridique et fondée. Vous devez être honnête à propos des caractéristiques et des avantages du produit. Si le client signe le contrat et découvre plus tard que vous n'avez pas été honnête ou que le produit ne fournit pas les avantages que vous avez décrits, cela entachera non seulement la relation commerciale mais pourrait également saper la confiance qu'il a placée dans votre société d'exploitation.



Travailler avec des partenaires commerciaux

Notre engagement. Nous reconnaissons que nos relations avec les fournisseurs, les partenaires de distribution et autres tiers sont essentielles à notre réussite. Vous devez donc choisir des partenaires commerciaux qui répondent à nos normes les plus élevées.

Actions quotidiennes. Nous **constituons des équipes extraordinaires** en agissant avec intégrité et transparence, et en exigeant que nos partenaires commerciaux en fassent de même.

Choisir soigneusement. Si vous participez à la sélection d'un partenaire commercial de Fortive, vous devez vous conformer à nos processus internes, et notamment la diligence raisonnable. Prenez vos décisions en vous fondant sur les besoins de la société et sur des critères concrets tels que le prix, la qualité et le service, et jamais sur des préjugés, avantages ou intérêts personnels. Rappelez-vous que les actions de nos partenaires commerciaux ont des conséquences sur Fortive, vous devez donc vous assurer qu'ils comprennent nos attentes et travaillent de manière éthique et d'une façon qui reflète nos valeurs essentielles et notre code.

Nos partenaires sont responsables. Notre code de bonne conduite des fournisseurs établit nos attentes envers nos partenaires commerciaux. Pour certains partenaires commerciaux, le Programme d'intégrité des entreprises tierces s'applique. Vous devez savoir quand et à quel tiers ce guide s'applique et vous y conformez.

Si vous gérez ou travaillez avec nos partenaires commerciaux dans le cadre de votre fonction, surveillez leurs contrats et leurs performances et :

- *Soyez honnête et précis dans vos opérations commerciales*
- *Protégez leurs informations commerciales confidentielles avec le même soin que les nôtres*
- *Évitez tout **conflit d'intérêts***
- *Maintenez de grandes attentes. Soyez particulièrement vigilant aux **violations des droits de l'homme** ainsi qu'aux cas de **pots-de-vin ou de corruption***
- *Faites toujours part de vos suspicions à l'égard d'un partenaire commercial qui violerait notre code ou nos valeurs essentielles*



Travailler avec des partenaires commerciaux



Que feriez-vous ?

Un fournisseur avec lequel vous travaillez depuis de nombreuses années vous propose un partenariat pour une nouvelle entreprise commerciale. Cela semble être une bonne occasion à saisir et n'a rien à voir avec votre travail à Fortive. Est-ce acceptable de la rencontrer et d'en savoir plus ?

Probablement pas. Réfléchissez à la façon dont cette entreprise commerciale peut être perçue par les autres, en particulier si vous prenez des décisions relatives à la relation avec le fournisseur pour le compte de Fortive. Parlez-en à votre responsable ou votre superviseur avant d'accepter de rencontrer le fournisseur. La transparence à propos de conflits d'intérêts potentiels, ou même l'apparence d'un conflit est toujours la meilleure façon de procéder. Pour plus d'informations, consultez la section [Conflits d'intérêts](#).



En savoir plus

Code de bonne conduite des fournisseurs

Programme d'intégrité des entreprises tierces



Lois et exigences réglementaires en matière de santé

Notre engagement. Nous répondons aux normes les plus élevées relatives à la santé.

Actions quotidiennes. Nous connaissons et respectons les exigences mondiales s'appliquant à l'autorisation, la fabrication, la commercialisation et la vente de nos produits et dispositifs de santé.

Connaitre les obligations. Les lois et réglementations relatives au développement, à la fabrication, la distribution, la commercialisation, aux contrats publics et à la vente/promotion de dispositifs médicaux sont différentes et plus exigeantes que pour le reste de notre portefeuille. Nos sociétés d'exploitation dans le secteur de la santé ont des politiques et des procédures supplémentaires qui nous aident à respecter ces exigences et à répondre aux normes les plus élevées.

Si vous travaillez dans l'une de nos sociétés d'exploitation dans le secteur de la santé, il est important que vous les connaissiez et que vous les respectiez. Si vous travaillez à Fortive, des exigences particulières peuvent s'appliquer lorsque vous travaillez avec des professionnels ou des sociétés du secteur de la santé. Adressez toutes vos questions à votre responsable, à votre société d'exploitation ou au service juridique ou en charge de la conformité de Fortive.



Importation, exportation et conformité commerciale

Notre engagement. Nous respectons les lois mondiales qui couvrent l'importation et l'exportation de nos produits.

Actions quotidiennes. Nous connaissons et nous conformons aux exigences en matière d'import/export qui s'appliquent à nos transactions et à nos métiers, quel que soit le lieu où nous travaillons ou nous menons des affaires. Nous documentons chaque transaction avec honnêteté, précision et exhaustivité.

Respect des sanctions économiques, des contrôles à l'exportation et des règles anti-boycott. Les États-Unis ainsi que d'autres pays appliquent les sanctions économiques et commerciales. Cela signifie qu'ils peuvent restreindre les pays et les personnes avec lesquels nous pouvons mener des affaires, ainsi que les produits que nous pouvons vendre. Une licence spécifique pour vendre ou expédier nos produits peut également être nécessaire. Pour toute question relative à l'application de ces lois, contactez le service de conformité commerciale de votre société d'exploitation ou le service juridique de votre société ou de Fortive.

Vous pouvez également contacter l'une de ces ressources s'il vous est demandé de vous conformer à un boycott étranger. Fortive et chacun de nos employés à titre individuel peuvent être tenus responsables pour leur participation, soutien ou accord à se conformer à un boycott étranger. Et certaines demandes en matière de boycott doivent être signalées au gouvernement des États-Unis, même si nous n'y participons pas ou n'y répondons pas.

Garantir la conformité en matière d'importation.

Il nous est demandé de fournir une déclaration exacte de ce que nous importons et des droits de douane associés à chaque article. Une fois de plus, tournez-vous vers le service de conformité commerciale de votre société d'exploitation ou le service juridique de votre société ou de Fortive. Contactez-les pour toute question relative à la conformité à l'importation ou à votre fonction dans ce processus.



Que feriez-vous ?

Vous avez reçu une demande de la part d'un client pour modifier une facture et y inscrire une destination finale différente. Que devez-vous faire ?

Vous devez déclarer les importations et les exportations de manière précise et transparente. Veillez à ce que la facture soit exacte et non modifiée. Contactez votre responsable ou le service juridique ou en charge de la conformité de votre société d'exploitation ou de Fortive pour définir les mesures appropriées.



En savoir plus

Manuel de politique de conformité commerciale mondiale de Fortive

Qualité du produit

Notre engagement. Nous nous engageons à développer des produits sûrs, fiables et qui répondent aux attentes de qualité de nos clients.

Actions quotidiennes. Nous nous appuyons sur notre **FBS** pour diriger nos sociétés, mettons la priorité sur la qualité dans tout ce que nous faisons et suivons les processus mis en place.

Priorité à la qualité Si vous participez à l'élaboration, la production, aux tests, à l'étiquetage, l'emballage, la localisation, la qualification ou la certification du produit, veillez à ce que, là où ils sont produits et les marchés où ils sont vendus, nos produits et services :

- *soient fabriqués conformément à toutes les exigences en vigueur en matière de qualité, de sécurité et d'efficacité*
- *répondent à toutes les exigences en matière de marquage, d'emballage et de documentation*
- *répondent à toutes les exigences d'enregistrement, d'inspection, de présélection, d'autorisation et de processus en matière de sécurité*

Atteindre ou dépasser les attentes. Veuillez connaître et vous conformez à toutes les exigences réglementaires relatives à la fabrication et à la vente de nos produits dans les pays dans lesquels vous travaillez. Le non-respect de ces exigences pourrait entraîner non seulement la perte de ventes mais également de la confiance de nos clients et de nos actionnaires.



Qualité du produit

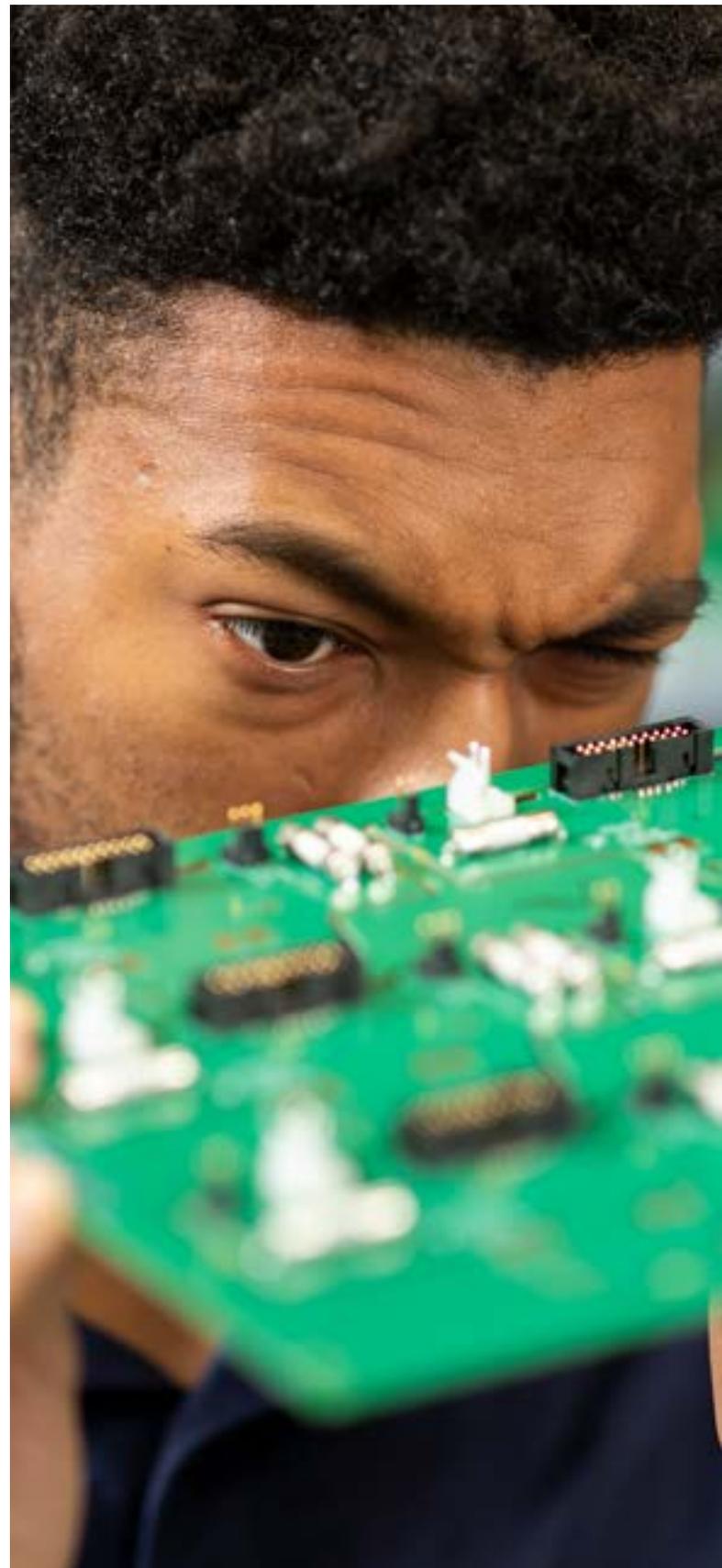
Promouvoir l'amélioration continue. Pour toute lacune que vous repérez, déterminez-en la cause principale, définissez des contre-mesures et améliorez sans cesse les processus afin d'éviter que cela ne se reproduise. Les questions ou les préoccupations relatives à la qualité ou à la sécurité de nos produits doivent être adressées à votre responsable ou votre superviseur, le service qualité ou le service conformité produits de votre société d'exploitation ou à Parlons-en ! Notez que si vous travaillez pour une société d'exploitation dans le secteur de la santé, une politique particulière relative à la promotion de la qualité doit être respectée en ce qui concerne les préoccupations relatives à la qualité ou à la sécurité du produit.



Que feriez-vous ?

Vous êtes confronté à un délai et votre responsable vous demande d'avoir recours à un nouveau fournisseur qui n'a pas été approuvé pour ce projet. Le fournisseur semble qualifié. Embauchez-vous le fournisseur ?

Non. Nous travaillons uniquement avec des fournisseurs autorisés afin de garantir la qualité. Faites savoir à votre responsable que le recours à ce vendeur n'a pas été autorisé et qu'il ne peut donc pas être choisi. Si vous n'êtes pas à l'aise pour discuter de cette situation directement avec votre responsable, adressez-vous à Parlons-en !



Actifs de la société

Notre engagement. Nous fournissons aux employés les installations, l'équipement et les ressources dont ils ont besoin pour accomplir leur travail, nous attendons de chacun à Fortive qu'ils soient utilisés de manière responsable.

Actions quotidiennes. Nous utilisons les actifs de la société pour les activités de la société et les protégeons du vol, de la fraude, du gaspillage et de leur mauvais usage. Nous prônons également **l'innovation pour avoir un impact** en anticipant et en atténuant les nouvelles menaces dirigées vers nos actifs.

Protection de nos actifs corporels. Des matières premières aux machines en passant par le matériel de bureau et les voitures de fonction, les actifs corporels de Fortive nous permettent de créer, construire et fournir un portefeuille solide de produits à nos clients. Conformez-vous à nos politiques et ne prêtez jamais ni ne vendez ou donnez ces actifs à moins d'y avoir été autorisé.

Protection de nos biens électroniques. Notre matériel, nos logiciels et nos réseaux nous permettent de stimuler l'innovation et sont uniquement fournis à des fins professionnelles. Utilisez notre technologie de manière responsable et protégez-la des menaces et des personnes malveillantes (consultez la section **Cybersécurité** de notre code). Ne l'utilisez jamais à des fins non autorisées, non professionnelles ou illégales. L'utilisation personnelle limitée de biens tels que votre ordinateur portable et votre téléphone est autorisée (par exemple pour consulter les informations) mais veillez à ce que cette utilisation soit conforme à nos valeurs essentielles et n'interfère pas avec votre travail ou nos activités. Pour en savoir plus, consultez notre politique d'utilisation acceptable. Soyez conscient que toute information que vous créez, partagez, stockez ou téléchargez sur nos systèmes appartient à Fortive, et que nous pouvons vérifier les réseaux et les systèmes pour garantir la conformité avec nos politiques.



Actifs de la société

Protection de nos actifs en matière d'information.

Traitez toutes vos informations, qu'elles soient écrites, électroniques ou orales, avec précaution. Utilisez-les tel que cela est autorisé par nos politiques, et tenez-vous informé des normes les plus élevées de précautions exigées pour les données personnelles, les informations confidentielles et la propriété intellectuelle.



Que feriez-vous ?

Vous vous arrêtez au bureau d'un collègue pour poser une question et remarquez qu'il est en train de regarder un site Web dont le contenu est pornographique. Votre collègue remarque votre air surpris et vous dit de ne pas vous inquiéter, il ne consulte ces sites que de manière occasionnelle et ne le partage jamais avec d'autres. Est-ce acceptable ?

Non. Nos systèmes ne doivent jamais être utilisés pour accéder à des sites Web ou à des informations inappropriés. Faites part de vos préoccupations à votre responsable, votre superviseur ou à Parlons-en !



En savoir plus

Politique d'utilisation acceptable de Fortive



Informations confidentielles et propriété intellectuelle

Notre engagement. Les informations gouvernent chaque aspect de nos activités et nous permettent de rester **stratégiques** et concurrentiels sur le marché. Nous reconnaissons l'obligation essentielle de les protéger.

Actions quotidiennes. Nous restons attentifs et veillons délibérément à la protection de nos informations, ainsi qu'à celles que d'autres personnes nous ont confiées.

Savoir ce qui est confidentiel. Les informations confidentielles peuvent prendre bien des formes et notamment :

- ✓ *Les informations sur notre société : les recherches sur de nouveaux produits, les spécifications et les conceptions des produits, les listes de clients et les plans d'exploitation*
- ✓ *Les informations sur les personnes : les adresses, numéros de téléphone, numéro de carte de crédit, informations sur les prestations sociales, informations en matière de rémunération ou d'emploi (voir la section **Protection des données et confidentialité** pour en savoir plus)*
- ✓ *Les informations relatives à ou reçues d'autres sociétés que nous avons convenu de garder confidentielles*

Prendre des précautions. Classez les informations confidentielles conformément à nos politiques afin que les autres personnes comprennent leur caractère sensible. Avant de partager des informations confidentielles avec quiconque (en interne ou en externe), veillez à :

- *Être autorisé à les partager*
- *Les partager avec une personne autorisée et ayant un besoin professionnel de les connaître*
- *Partager uniquement le volume nécessaire d'informations*
- *Partager les informations à tout tiers ayant signé un accord de confidentialité ou de non divulgation*

Ne discutez jamais d'affaires confidentielles de la société dans des lieux publics tels que les ascenseurs, les avions les restaurants où vous pouvez être entendu.

Informations confidentielles et propriété intellectuelle

Protection de ce qui nous définit : Les inventions, idées, codes logiciels, secrets commerciaux et œuvres originales créés par nos employés. Notre propriété intellectuelle représente des années d'innovation et un investissement important en temps et en ressources. Veuillez vous conformer aux politiques et aux procédures mises en place pour la définir et la protéger. Votre responsabilité dans la protection de la propriété intellectuelle s'étend également à toute propriété intellectuelle partagée par nos partenaires commerciaux et tout autre tiers. Veuillez à respecter leur travail et assurez-vous de ne jamais violer leurs droits.



Que feriez-vous ?

Vous êtes nouveau à Fortive, mais avez d'excellentes idées en matière de marketing grâce à votre travail chez votre précédent employeur. Est-ce acceptable de les partager avec votre nouvelle équipe ?

Si les informations sont confidentielles, vous ne pouvez pas les partager. Vous avez l'obligation de protéger les informations confidentielles de votre ancien employeur de la même manière que vous êtes obligé de protéger les informations de Fortive lorsque vous quitterez votre emploi. Ceci étant dit, vous pouvez utiliser vos idées et vos connaissances générales en marketing acquises avec le temps et qui ne sont pas confidentielles. Pour toute question, contactez le service juridique ou en charge de la conformité de votre société d'exploitation ou de Fortive.



La propriété intellectuelle inclut :

- Les brevets
- Les marques commerciales
- Les droits d'auteur
- Les secrets commerciaux
- Les données/l'analyse des données

Sous réserve de divulgation et/ou d'autorisation explicite, Fortive est propriétaire de toute œuvre (y compris une idée, un processus, une invention ou une amélioration) que vous avez développée ou conçue ou que vous attendez raisonnablement de développer ou de concevoir (1) dans le cadre de votre travail avec nous ; (2) si cela est lié à une technologie que toute société de Fortive développe ou vend ; ou (3) qui utilise des ressources de Fortive.



En savoir plus

Politique en matière de propriété intellectuelle

Confidentialité et protection des données

Notre engagement. Nous respectons les données personnelles d'autrui et nous engageons à les protéger de toute divulgation non autorisée et de la violation.

Actions quotidiennes. Nous nous conformons à la législation sur la confidentialité et la sécurité des données des pays dans lesquels nous opérons et prônons la transparence sur la façon dont nous traitons les données des personnes concernées. Nous nous **adaptons**, nous travaillons conjointement à élaborer des processus permettant de répondre aux nouvelles exigences en matière de protection des données.



Confidentialité et protection des données

Connaitre les obligations. La législation et les réglementations en matière de confidentialité des données (y compris le règlement général sur la protection des données de l'UE) ainsi que nos politiques décrivent la façon dont les données personnelles d'une personne doivent être collectées, utilisées, transférées, stockées et éliminées de manière appropriée. Si vous manipulez des données personnelles, vous devez connaître les exigences en la matière et les traiter de manière adéquate. Vous devez entre autre :

- *Collecter les données uniquement par des moyens légaux et équitables lorsque cela est approprié, et la personne concernée doit le savoir*
- *Les utiliser uniquement à des fins professionnelles légitimes et autorisées*
- *Ne pas collecter plus de données que nécessaire pour la tâche concernée*
- *Les partager uniquement avec les personnes, en interne ou en externe de Fortive, ayant l'autorisation de les voir et uniquement dans la mesure permise par la loi. Prenez des mesures supplémentaires si les données personnelles sont ensuite transmises à un tiers embauché pour nous aider à cette tâche*
- *Utilisez des mesures de sécurité appropriées afin de protéger les données personnelles contre tout risque de perte ou d'utilisation, de modification, de destruction ou de divulgation non autorisée*

Signalez immédiatement toute suspicion de violation des données. Si vous pensez que les données personnelles ont été utilisées, consultées ou divulguées de manière inappropriée, signalez immédiatement votre préoccupation à votre responsable, à votre superviseur ou à Parlons-en !



Que sont les « données personnelles » ?

Toute information permettant l'identification d'une personne, de manière directe ou indirecte, telle que :

- *Le nom*
- *L'adresse*
- *L'e-mail ou l'adresse IP*
- *Le numéro de téléphone*
- *Les informations bancaires ou de carte de crédit*
- *Les informations de santé*
- *Les informations sur les avantages sociaux, la paye ou la performance*



Confidentialité et protection des données



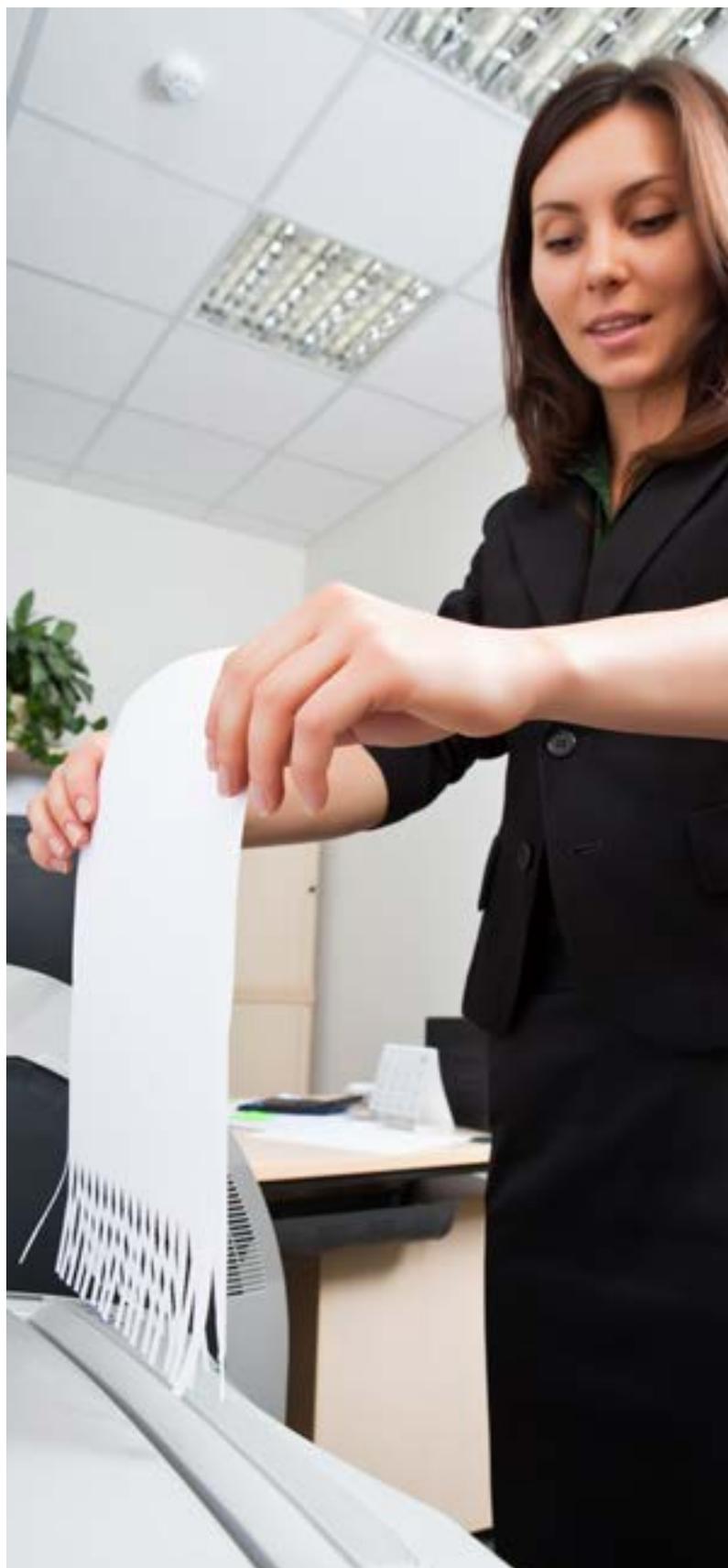
Que feriez-vous ?

Vous travaillez à la gestion des comptes et supervisez de nombreuses factures et transactions de carte de crédit. Au fur et à mesure que vous exécutez vos tâches, vous veillez à mettre toutes les données personnelles ensemble sur une pile de votre bureau avec une couverture étiquetée « à détruire ».

Puis une fois par semaine, vous détruisez la pile avec le broyeur sécurisé pour garantir qu'elle est éliminée correctement. Remplissez-vous votre obligation de protéger les données personnelles ?

Probablement pas. À moins que vous ne disposiez d'un bureau privé que vous fermez à chaque fois que vous sortez, ces informations peuvent être visibles... et sont vulnérables.

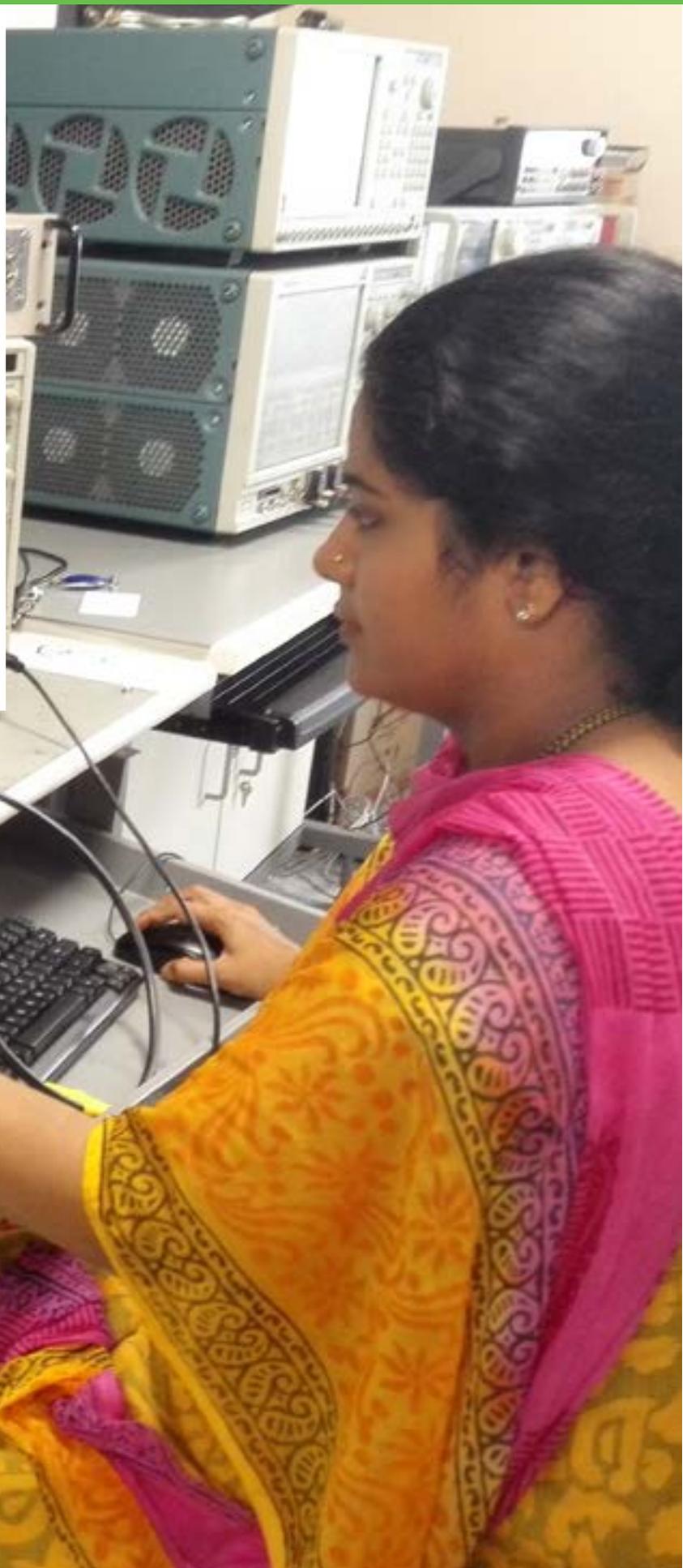
Pour répondre à votre obligation, vous devez stocker ces informations dans un endroit sûr dans votre bureau ou éliminer immédiatement les informations au broyeur sécurisé.



Cybersécurité

Notre engagement. Les applications technologiques et la connectivité sont plus puissantes que jamais. Et les risques associés n'ont jamais été aussi importants. Nous comprenons notre devoir crucial de maintenir les données, les réseaux et les systèmes en sécurité.

Actions quotidiennes. Nous sommes proactifs. Nous déployons notre technologie pour **Innovover** et gagner en efficacité tout en **dirigeant avec notre FBS**, en tirant parti de notre boîte à outils pour mettre en place des protections appropriées et rester vigilant face aux situations pouvant exposer Fortive aux cyber attaques.



Cybersécurité

Comprendre le risque pour la réputation de la société. Cliquer sur un lien douteux, laisser un mot de passe sur un post-it, ne pas mettre à jour le logiciel antivirus, voici quelques exemples qui ouvrent la voie au piratage et aux violations. Le meilleur moyen de préserver la sécurité de nos systèmes est de se conformer à nos politiques, de faire preuve de discernement et d'observer les bonnes pratiques en matière de cybersécurité :

- *Créez des mots de passe forts et ne les communiquez à personne même si cela est demandé*
- *Veillez à la sécurité physique des informations et du matériel qui vous sont attribués*
- *Accédez à nos réseaux en utilisant uniquement les applications et les appareils autorisés*
- *Mettez à jour vos systèmes, votre navigateur et votre logiciel antivirus, actualisez-les lorsque cela vous est demandé par le service de sécurité informatique de Fortive*
- *Soyez vigilant :*
 - » *Lorsque vous cliquez : faites attention au hameçonnage*
 - » *Lorsque vous partagez : cryptez les informations confidentielles de manière appropriée*
 - » *Lorsque vous téléchargez : évitez les fichiers, les logiciels ou les e-mails douteux qui peuvent introduire des codes malveillants*

Être « cyber-vigilant ». Pour toute question sur la façon de préserver la sécurité de votre appareil ou si vous détectez toute activité douteuse, faites immédiatement part de vos préoccupations au service de la sécurité informatique de Fortive en le contactant par e-mail à FIST@fortive.com.



Que feriez-vous ?

Vous recevez un e-mail indiquant que votre compte professionnel subit une tentative inhabituelle de connexion. L'e-mail ne vous permet pas de voir précisément s'il provient du service informatique, mais il contient un lien sur lequel vous pouvez cliquer pour avoir plus de détails. Quelles sont les mesures à prendre ?

Ne cliquez pas sur le lien. Il peut s'agir d'une tentative d'hameçonnage conçue pour obtenir des informations sensibles sur vous ou avoir accès aux systèmes de votre société. Faites suivre l'e-mail douteux en pièce-jointe au service de la sécurité informatique de Fortive à FIST@fortive.com. Le personnel vous dira quoi faire. Même si l'e-mail vous paraît légitime, il est toujours approprié de vérifier avant de cliquer sur un lien.



En savoir plus

Politique d'utilisation acceptable

Politique relative au plan d'intervention en cas d'incident de sécurité de Fortive

Conflits d'intérêts

Notre engagement. Nous avons tous des intérêts, des activités et des relations en dehors du travail mais nous ne les laissons pas interférer avec les décisions professionnelles que nous prenons en tant qu'employé de Fortive.

Actions quotidiennes. Nous sommes transparents à l'égard de situations pouvant mettre nos intérêts ou ceux d'un proche ou d'un membre de la famille en conflit éventuel avec les intérêts de Fortive et nous veillons à ce que nos actions pour le compte de Fortive soient au-dessus de tout soupçon.



Conflits d'intérêts

Être proactif. Le meilleur moyen d'éviter les conflits d'intérêts est de connaître et d'éviter les situations pouvant les entraîner. Il n'est pas possible d'établir une liste exhaustive de tous les conflits potentiels mais les plus communs sont :

- *Posséder un intérêt financier dans une société qui achète ou vend à Fortive*
- *Exercer un deuxième emploi chez un concurrent ou dans une société menant des activités, ou souhaitant mener des activités, avec Fortive ou ses clients*
- *Détenir un poste à Fortive qui vous permet d'embaucher, de promouvoir, de superviser ou d'avoir une influence sur les décisions concernant la carrière d'un membre de la famille*
- *Utiliser votre fonction à Fortive pour tirer un avantage personnel non disponible à tous les employés, tel qu'une remise ou un prêt en particulier.*
- *Utiliser la propriété, les ressources ou les informations de Fortive ou entretenir un intérêt personnel ou profiter pour vous-même d'une occasion appartenant à Fortive*
- *Exercer une fonction de dirigeant, d'administrateur ou de conseiller qui interfère avec vos obligations envers Fortive*
- *Avoir une relation amoureuse avec une personne que vous supervisez ou influencer d'une manière ou d'une autre sur l'évaluation de sa performance et/ou sa rémunération*



Qu'est-ce qu'un conflit d'intérêts ?

Un conflit d'intérêts survient lorsque vos intérêts personnels (ou ceux d'un membre de la famille) font obstacle ou semblent faire obstacle à ceux de Fortive.

Communiquer. Si vous pensez avoir un conflit ou ce qui pourrait apparaître comme conflit, soyez ouvert, transparent et proactif en faisant immédiatement part de la situation à votre responsable. La plupart des conflits peuvent être évités ou atténués s'ils sont communiqués sans délai. Toutefois, omettre de divulguer un conflit réel ou potentiel peut entraîner la perte de confiance et empirer la situation.



Conflits d'intérêts

Demandez-vous si

- ? Cette situation pourrait interférer, ou sembler interférer, avec vos responsabilités à Fortive ?**
- ? Cela semble-t-il avoir un impact sur les décisions que je prends pour le compte de Fortive ?**
- ? Cela pourrait-il paraître comme un conflit pour quelqu'un d'autre ?**

Si vous avez répondu à l'une de ces questions par « **oui** » ou « **je ne suis pas sûr** », il peut y avoir un éventuel conflit et vous devez demander conseil à votre responsable, votre superviseur ou à Parlons-en ! avant de continuer.



Que feriez-vous ?

Un de vos fournisseurs vous demande si vous seriez intéressé pour travailler pour lui. Vous avez besoin de cet argent et vous pourriez travailler en dehors des horaires de travail pour que cela n'interfère pas avec votre travail à Fortive. Devez-vous demander conseil avant d'accepter ce travail ?

Oui. Cette occasion crée un conflit d'intérêts éventuel. Même si vous n'avez aucun contrôle sur le fait que nous menions des affaires avec ce fournisseur, travailler à la fois avec Fortive et un fournisseur de Fortive vous met dans une situation de conflit de loyauté. Travailler pour les deux côtés pourrait avoir une influence sur votre relation commerciale avec ce fournisseur et faire que les autres personnes remettent en question votre capacité à prendre des décisions objectives pour le compte de Fortive. Gardez toujours à l'esprit que la seule suspicion d'un conflit peut entacher la confiance et peut autant nuire à notre réputation qu'un véritable conflit. Vous et votre responsable pouvez convenir de directives vous permettant de continuer ce travail complémentaire mais uniquement si vous en parlez le premier.

Documents financiers et professionnels

Notre engagement. Nous comprenons que des dossiers précis et complets favorisent non seulement de bonnes décisions commerciales mais nous aident également à entretenir la confiance des investisseurs, autorités publiques responsables de la réglementation et des autres partenaires.

Actions quotidiennes. En atteignant constamment nos objectifs et en **produisant des résultats**, nous reconnaissons notre responsabilité à recueillir correctement les informations et à offrir une vision claire et complète de chaque transaction.

Maintenir des dossiers honnêtes et précis.

L'intégrité de nos dossiers n'incombe pas uniquement à notre service financier ; c'est le rôle de *chaque employé*. Conformez-vous à nos politiques, processus et contrôles internes et obtenez toutes autorisations et pièces justificatives lorsque cela est nécessaire.

Si vous participez à la préparation de documents financiers ou commerciaux pour Fortive, respectez toutes les exigences applicables en matière juridique et réglementaire et fournissez des renseignements fidèles, corrects, exacts et en temps opportun.

Ne pas outrepasser votre autorité. Des processus spécifiques définissent les signatures et les autorisations en matière de dépenses et soulignent les contrôles nécessaires permettant de mener nos activités de manière efficace. Si vous avez des doutes concernant votre autorisation à signer un document ou à prendre des mesures pour le compte de Fortive, obtenez-en tout d'abord l'autorisation.



Documents financiers et professionnels

Gestion soigneuse des documents. Nos politiques de gestion des documents décrivent comment stocker, gérer, conserver et éliminer les informations. Utilisez uniquement les plateformes et les systèmes approuvés par la société pour communiquer et effectuer votre travail. Ne détruisez pas les documents devant être conservés à des fins juridiques. Si l'on vous demande de modifier des documents, parlez-en à votre responsable ou un autre chef, et veillez à ce que cette demande ne concerne que la correction d'une erreur existante.

Attention. Utilisez Parlons-en ! si vous êtes témoin ou si vous soupçonnez :

- Des omissions
- Des écritures fausses, inexactes, incomplètes ou trompeuses
- Des fonds ou des actifs non comptabilisés (« non déclarés » ou versés dans une « caisse noire »)
- Des ventes ou des dépenses déplacées dans le temps pour améliorer ou occulter les résultats
- Des modifications de documents

Coopérer aux audits et aux enquêtes. N'exercez jamais de pression, ni ne manipulez ou ne trompez les comptables, auditeurs ou enquêteurs internes ou externes autorisés à examiner les livres et documents de Fortive.



Nos « documents » comprennent :

- Les notes de frais ou de voyage
- Les cartes de pointage
- Les rapports de sécurité
- Les documents de production ou de qualité
- Les rapports financiers
- Les rapports de vente
- Les documents de paie
- Les contrats ou les bons de commande
- Les reçus de cadeaux
- Les documents d'expédition



Que feriez-vous ?

Votre responsable vous demande de modifier les informations sur une facture mais elle ne fournit aucun document exigé à l'appui. Que devez-vous faire ?

Il vous est demandé d'être honnête et précis et de saisir les données d'une façon qui reflète totalement et précisément la transaction. Si vous êtes à l'aise, demandez à votre responsable les pièces justificatives et le motif nécessaires pour effectuer la modification. Vous pouvez également faire part de votre préoccupation au service des ressources humaines, juridique, en charge de la conformité ou financier de votre société d'exploitation ou de Fortive ou vous adressez à Parlons-en ! Il est important d'agir de façon appropriée.

Délit d'initié

Notre engagement. En tant qu'employé de Fortive, nous pouvons avoir connaissance d'informations importantes, non publiques (« informations privilégiées ») sur notre société ou d'autres entreprises avec lesquelles nous travaillons, mais nous ne devons jamais utiliser ou partager ces informations pour obtenir un avantage indu.

Actions quotidiennes. Nous ne négocions pas (acheter ou vendre des titres), nous ne donnons pas d'informations importantes pour que d'autres personnes négocient des actions, en se basant sur des informations privilégiées.

Savoir quoi protéger. Les informations privilégiées concernent toutes informations sur Fortive, ses clients ou ses partenaires commerciaux qui n'ont pas été rendues publiques mais qui, si elles sont connues, peuvent influencer un investisseur à acheter ou à vendre des actions. L'utilisation de ce type d'information pour négocier en bourse est appelée délit d'initié et est illégale. Veillez à connaître le type d'informations considérées comme des informations privilégiées et protégez-les de la même manière que vous protégeriez toutes **informations confidentielles**.

Ne pas négocier, ne pas donner de tuyaux. Si vous possédez des informations privilégiées sur une société (une des nôtres ou une autre société) :

- *N'achetez ni ne vendez des actions en vous fondant sur ces informations*
- *Ne donnez pas de conseils à d'autres personnes pour qu'elles puissent acheter ou vendre des actions en se fondant sur ces informations*
- *Ne partagez pas ces informations avec des collègues à moins d'avoir un motif professionnel légitime de le faire*
- *Ne partagez pas les informations avec votre famille, vos amis ou d'autres personnes externes à Fortive*
- *Avant toute transaction boursière, demandez des renseignements si vous n'êtes pas certain que les informations que vous possédez sont considérées comme privilégiées*



Les informations privilégiées incluent des informations non rendues publiques concernant :

- *Des gains ou pertes financières*
- *Des prévisions financières*
- *Des offres de nouveaux produits*
- *Des plans d'affaires stratégiques*
- *Des fusions, ventes ou acquisitions potentielles*
- *Des changements au sein de la haute direction*
- *Des litiges importants ou poursuites judiciaires en cours*
- *Des enquêtes et examens gouvernementaux*

Prendre d'extrêmes précautions. Certaines personnes à Fortive et certains types de transactions boursières font l'objet de période d'interdiction et de restrictions supplémentaires sur les opérations. Veillez à connaître les règles avant toute transaction.

Délit d'initié



Que feriez-vous ?

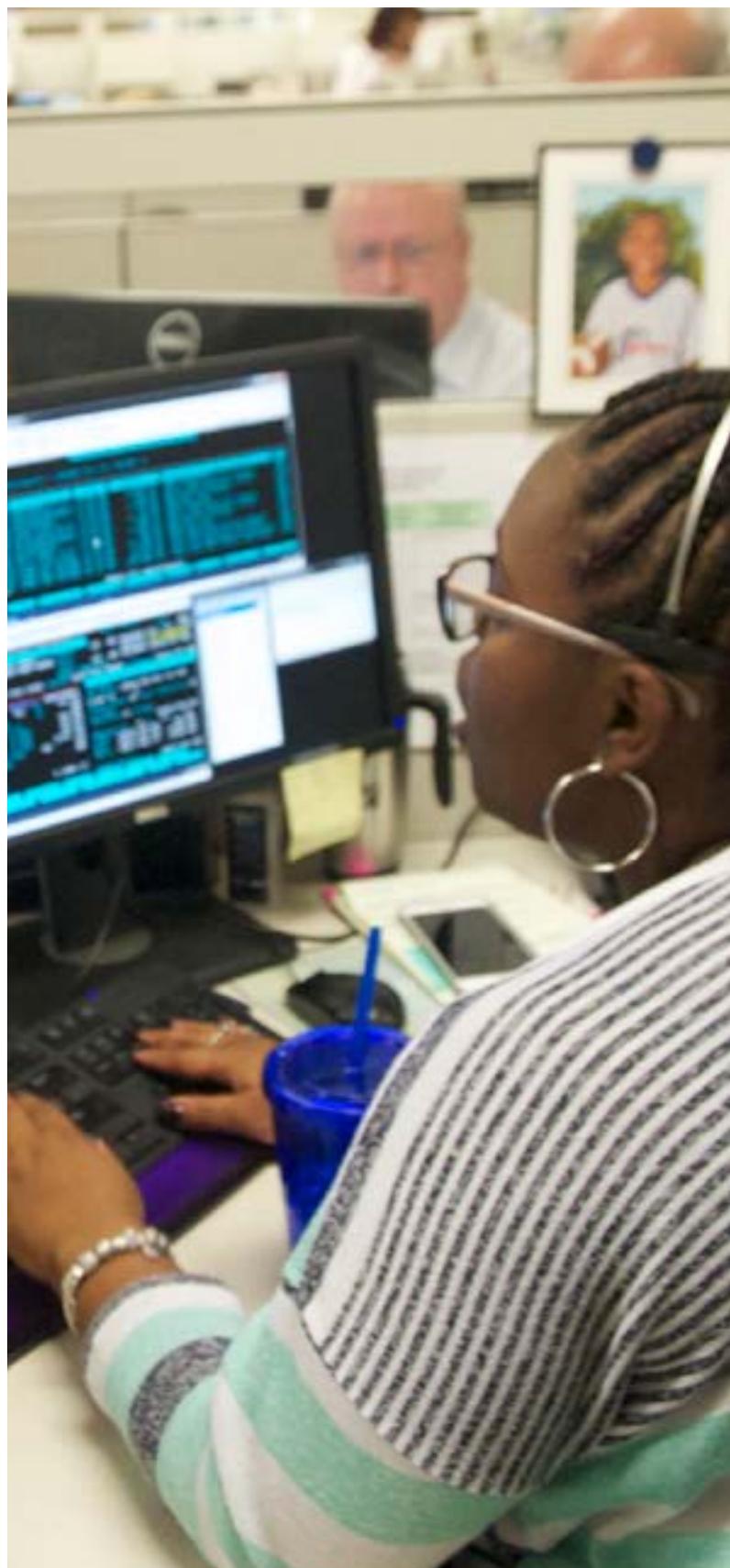
Vous avez participé à une réunion avec l'équipe de direction et quelqu'un a évoqué la possibilité d'une nouvelle acquisition. Vous en parlez à votre compagnon au dîner mais le prévenez qu'il ne doit transmettre ces informations à personne. Avez-vous mal agi ?

Oui. Vous devez garder les informations privilégiées privées, même par rapport à votre famille et à vos amis. Si votre compagnon effectue des opérations boursières en se fondant sur ces informations, ou partage l'information avec quelqu'un d'autre et qu'ils effectuent des opérations boursières, vous et votre partenaire pouvez être en violation de nos politiques et des lois relatives au délit d'initié.



En savoir plus

Politique relative au délit d'initié



Communication externe – Médias et médias sociaux

Notre engagement. Nous savons que chaque communication orale, écrite ou électronique à propos de Fortive a un impact sur notre réputation et notre marque. Nous veillons donc à ce que chaque message soit clair, précis et cohérent.

Actions quotidiennes. Nous soumettons les questions et les demandes externes pour obtenir des commentaires ou des informations aux porte-paroles de la société qui ont été désignés pour parler au nom de Fortive.

Savoir qui contacter. Fiez-vous à nos experts, à moins que vous ne soyez un porte-parole officiel de la société, ne parlez pas au nom de Fortive. Adressez les demandes à la ressource appropriée.

Soumettez les questions :

À :

Des médias

Service des relations avec les investisseurs des entreprises de Fortive

Des investisseurs, analystes ou actionnaires

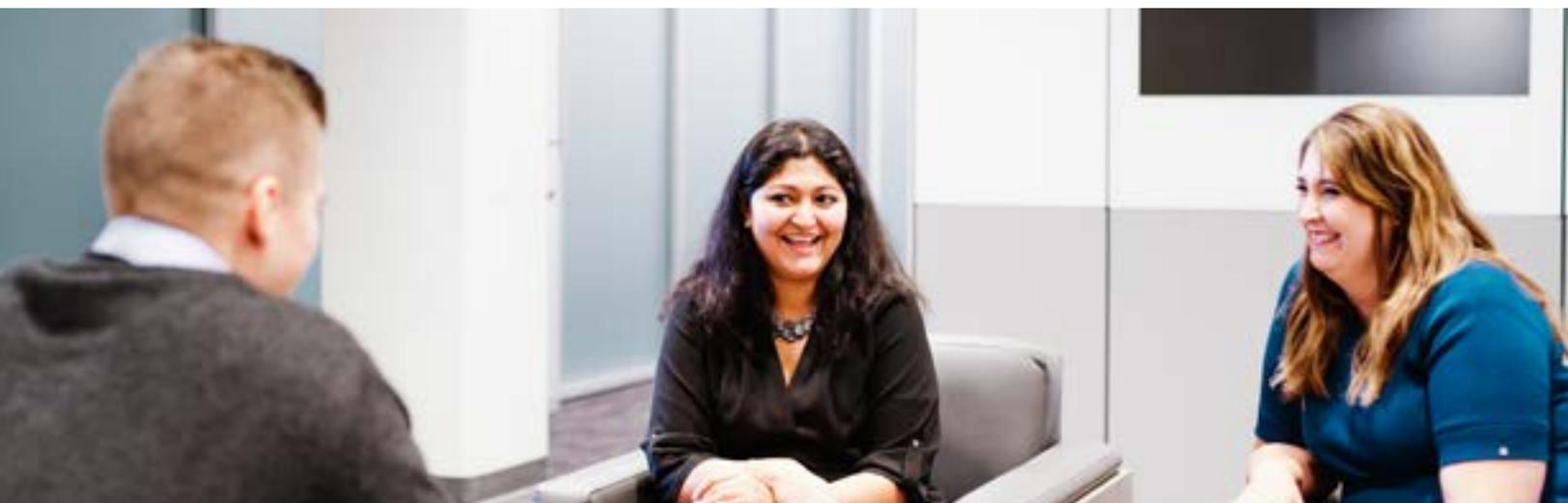
Service des relations avec les investisseurs des entreprises de Fortive

Du gouvernement (sur des affaires non courantes)

Conseiller juridique ou chef de la conformité de Fortive

Concernant les discours ou la participation à des événements

Service communication de Fortive



Communication externe – Médias et médias sociaux

Utilisation des médias sociaux de manière responsable. Dans toute communication en ligne (y compris les forums, blogs, groupes de discussion, tableaux d'affichage d'utilisateurs et tout autre média social), faites preuve de discernement et conformez-vous à nos politiques. Rappelez-vous que vous devez :

- Protéger les informations confidentielles sur Fortive et celles qui nous sont confiées
- Ne jamais poster quoi que ce soit qui serait discriminatoire ou qui pourrait constituer une menace, de l'intimidation, du harcèlement ou des brimades illicites
- Si vous publiez des commentaires en ligne au sujet de quelque aspect que ce soit de nos activités, veuillez préciser qu'il s'agit de votre point de vue et que cela ne représente pas Fortive.



Que feriez-vous ?

Vous lisez un article en ligne et découvrez qu'il contient des informations inexactes sur Fortive. Vous envisagez de répondre dans la section « commentaires » afin de corriger les informations erronées. Est-ce acceptable ?

Non. Bien que vos intentions soient bonnes, seules les personnes autorisées peuvent parler pour le compte de Fortive. Informez votre responsable ou le service des relations aux investisseurs ou de la communication de Fortive de l'article pour que les personnes autorisées puissent répondre de manière appropriée.



En savoir plus

Politique relative à la divulgation des informations

Politique relative aux médias sociaux



Collaboration avec les gouvernements

Notre engagement. Nous reconnaissons que mener des affaires avec des organismes gouvernementaux est complexe et hautement réglementé.

Actions quotidiennes. Nous comprenons que nous devons connaître et nous conformer aux exigences qui s'appliquent à l'acquisition et à la passation de marchés publics et que nous devons nous conformer aux normes les plus élevées.

Être un bon partenaire. À travers le monde, les gouvernements sont des clients importants. La transparence, la responsabilité et l'ouverture sont essentiels pour entretenir ces marchés. Les exigences en termes d'acquisition et de passation de marché peuvent varier en fonction des pays et des secteurs. Respectez toutes les règles en vigueur là où vous travaillez et veillez à ce que les fournisseurs et les tiers travaillant pour notre compte s'y conforment également. Pour chaque contrat public :

- *Encouragez la passation de marché avec intégrité en menant une concurrence loyale et éthique tout au long du processus de candidature et de négociation. Ne tentez pas d'obtenir des informations ou d'influencer les résultats de manière inappropriée*
- *Protégez toute propriété ou informations sensibles appartenant au gouvernement qui nous est confiée*
- *Veillez à ce que tout contrôle de qualité, inspection ou programme, tel que requis, soient menés et documentés de manière appropriée*
- *Assurez-vous que toutes représentations, rapports, données et autres déclarations que vous soumettez au nom de Fortive sont exacts et véridiques*
- *Faites attention à, et signalez à Parlons-en !, toute fraude, gaspillage et abus*



Collaboration avec les gouvernements

Mener une concurrence de la bonne façon.

Presque tous les pays disposent de lois interdisant les pots-de-vin et la corruption et la législation de la plupart des pays a une portée mondiale. Les violations peuvent entraîner des poursuites judiciaires, des amendes importantes (à la fois pour Fortive et pour vous) voir même une peine de prison. N'offrez pas et n'acceptez pas quoique ce soit de valeur, que ce soit directement ou indirectement (par l'intermédiaire d'un tiers), pour obtenir un avantage indu pour vous-même ou pour Fortive. Nous interdisons les paiements de faveur afin d'accélérer l'obtention de permis, de licence ou l'action du gouvernement. Pour plus d'informations, veuillez consulter la section [anti-corruption et pots-de-vin](#).



Que feriez-vous ?

Le travail sur un marché public vous demande de réaliser une inspection de sécurité plusieurs fois mais l'instrument que vous testez n'a jamais défailli et l'exigence de plusieurs vérifications paraît superflue. Est-il acceptable de sauter une de ces inspections pour économiser du temps et de l'argent ?

Non. Ne présumez pas qu'une exigence est superflue. Conformez-vous toujours aux conditions de l'appel d'offres ou du contrat et, à moins de disposer de l'autorisation documentée de notre client à agir d'une autre façon, ne sautez aucune inspection exigée.



En savoir plus

Politique anti-corruption de Fortive Corporation

Activités de lobbying

Notre engagement. En tant que société, nous nous engageons parfois avec des fonctionnaires élus sur des questions de politique publique. Nous agissons ainsi toujours en totale conformité avec nos valeurs essentielles et notre code et divulguons toute activité et dépenses connexes tel que cela est requis.

Actions quotidiennes. Nous comprenons qu'il existe des règles très spécifiques en matière d'activité de lobbying, et, en tant qu'employé, nous ne participons pas à ce type d'activité sans autorisation écrite de la ressource appropriée de la société.

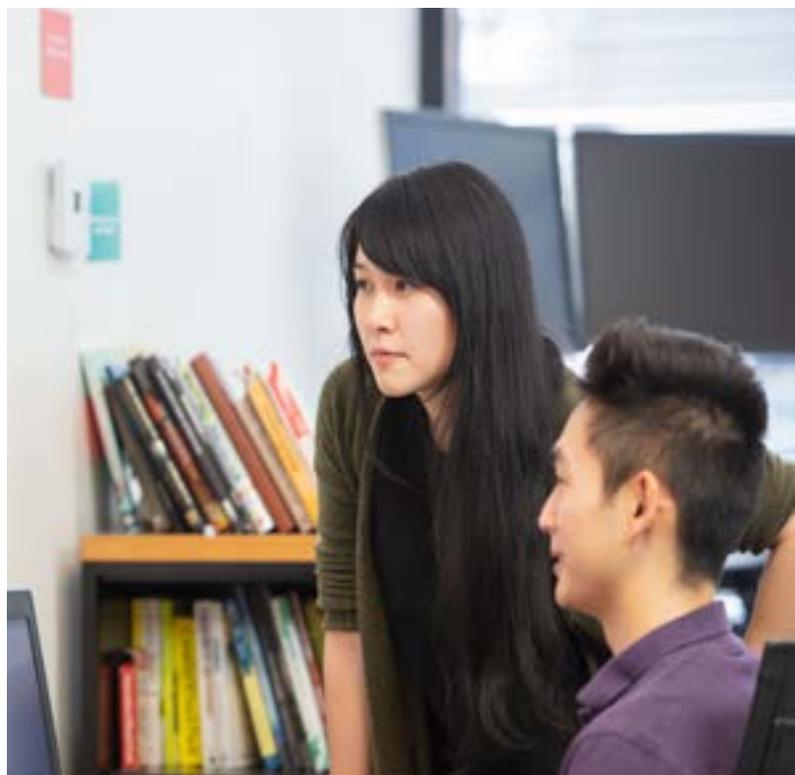
Connaître ses obligations. Collaborer avec des responsables politiques pour rechercher des actions réglementaires ou législatives peut être considéré comme du lobbying, pour lequel certaines exigences doivent être respectées. S'il vous est demandé de participer à ce type d'activité pour Fortive, vous devez tout d'abord obtenir l'autorisation écrite du conseiller juridique de Fortive ainsi que celle des services des relations aux investisseurs et de la communication. Si cela vous est demandé pour le compte d'une société d'exploitation, vous devez tout d'abord obtenir l'autorisation écrite de votre conseiller juridique et du service de la communication ainsi que celle du service juridique de Fortive.

Sous réserve d'une autorisation spéciale, n'entreprenez aucune activité de lobbying pour le compte de Fortive.



Qu'est-ce que le « lobbying » ?

Communiquer avec un représentant du gouvernement afin d'influer sur les lois, les réglementations, les politiques ou les règles, ou réaliser des recherches ou d'autres activités afin de soutenir ou de préparer un échange avec un fonctionnaire.



Visites, inspections et audits sur site

Notre engagement. Nous nous engageons à coopérer à toute demande raisonnable d'un gouvernement ou d'une agence de réglementation.

Actions quotidiennes. Nous sommes ouverts et transparents sur nos échanges et nos opérations commerciales.

Soumettre les demandes à la ressource

appropriée. Si vous recevez une demande d'un fonctionnaire ou d'un organisme d'État, contactez rapidement le service juridique ou en charge de la conformité de votre société d'exploitation ou de Fortive pour obtenir de l'aide.

Coopération totale. Si l'on vous pose des questions dans le cadre d'une enquête ou d'un audit, vous avez le devoir de coopérer et de fournir des informations honnêtes. Assurez-vous d'avoir répondu à toute demande externe au préalable avec le service juridique ou en charge de la conformité et respectez les directives suivantes :

- Fournissez toujours des informations véridiques, exactes et complètes
- Ne faites jamais obstacle, gênez ou influencez de manière inappropriée un audit ou une enquête
- Ne mentez jamais ni ne faites de déclarations fausses ou trompeuses, à l'oral ou à l'écrit
- Ne tentez jamais de persuader quiconque de fournir des informations fausses ou trompeuses



Que feriez-vous ?

Vous venez juste d'apprendre qu'un représentant du gouvernement va venir visiter votre installation dans le cadre d'une enquête et un collègue suggère que vous devriez revoir et effacer les anciens fichiers. Est-ce une bonne idée ?

Non. Si les « anciens fichiers » peuvent avoir un lien de quelque manière que ce soit avec l'enquête à venir, vous ne devez pas les détruire, et même si les fichiers n'ont pas de lien avec l'enquête, parlez au service juridique ou en charge de la conformité de votre société d'exploitation ou de Fortive avant de les détruire afin d'éviter ne serait-ce que l'apparence qu'ils ont été détruits par anticipation de l'enquête. Vous devez également vous assurer que le service juridique ou en charge de la conformité soit tenu informé de cette instruction de la part de votre collègue pour qu'il puisse intervenir avant que ce mauvais conseil ne soit transmis à d'autres personnes.



En savoir plus

Travail manuel et standard relatif aux enquêtes et aux inspections non annoncées et surprises de l'État

Activités politiques et caritatives

Notre engagement. En tant qu'entreprise, nous encourageons nos employés à jouer un rôle actif dans leur communauté et nous respectons leur soutien envers les causes politiques et caritatives.

Actions quotidiennes. En tant qu'employés, nous comprenons que notre soutien à des causes politiques ou caritatives est personnel - tout comme nos dons et nos activités bénévoles. Nous ne menons pas d'activités politiques au travail et ne les laissons pas interférer avec notre travail.



Activités politiques et caritatives

Donner son soutien de manière responsable. À Fortive, nous nous efforçons d'améliorer notre monde et commençons souvent par mettre de l'ordre chez nous, avec des événements tels que « Day of Caring ». Outre les événements organisés par la société, si vous faites du bénévolat pour, ou faites des dons à, des causes ou des candidats spécifiques, veuillez simplement vous assurer de le faire pendant votre temps personnel et en utilisant vos propres ressources, et non celles de Fortive. Veiller à ce que vos activités soient légales et ne demandez pas à vos collègues de participer à vos activités politiques ou caritatives personnelles.

Parler et donner en votre propre nom. En tant que société, nous ne soutenons ni ne donnons à aucun candidat ou cause politique en particulier, par conséquent, ne faites jamais un don au nom de Fortive ou de votre société d'exploitation, ni n'attendez d'être remboursé pour tout don personnel. Rappelez-vous également que si vous démontrez un soutien pour une cause ou un candidat, ne parlez ni n'agissez au nom de Fortive. Montrez clairement qu'il s'agit de vos propres points de vue.

Cela ne vous empêche pas de débattre de vos conditions de travail ou de participer à d'autres activités protégées par la loi.



Aidez-nous à aider les autres.

Montrer que nous voulons aider fait partie de notre culture. Si vous souhaitez apporter votre aide à votre communauté, Fortive et votre société d'exploitation proposent différentes occasions de vous investir au moyen d'événements communautaires et caritatifs dans votre région.



Que feriez-vous ?

Votre responsable parle beaucoup de son soutien à un candidat politique local. Elle parle à votre équipe d'un événement de levée de fonds ce week-end et invite tout le monde à participer. Vous ne souhaitez pas y participer mais vous avez peur que cela donne une mauvaise image de vous. Que devez-vous faire ?

Vous n'avez aucune obligation à participer à cet événement ou à soutenir les choix de candidat de votre responsable. Elle ne devrait pas mettre son équipe dans une telle situation et l'invitation est inappropriée. Dites-lui que cette invitation vous met mal à l'aise. Si elle vous met la pression pour que vous participiez, faites part de votre préoccupation à Parlons-en !

Protection de l'environnement et durabilité

Notre engagement. Nous comprenons l'impact que nos activités peuvent avoir sur notre environnement. Nous reconnaissons également notre obligation à le protéger en opérant de manière propre et efficace et en promouvant des pratiques commerciales durables.

Actions quotidiennes. Nous mettons en avant la puissance que nous avons, en tant qu'individu, en réduisant l'impact de Fortive sur la planète à travers nos actions quotidiennes et en étant une **source d'inspiration** pour que les membres de notre équipe agissent de même.

Faire sa part. Veillez à savoir comment utiliser, contrôler, transporter, stocker et éliminer de manière appropriée le matériel réglementé. Et souvenez-vous : même les matériaux non réglementés doivent être manipulés de manière responsable et durable. Si vous travaillez avec nos partenaires commerciaux, faites-leur savoir que nous attendons d'eux qu'ils partagent notre engagement envers la protection de l'environnement et la durabilité.

Prendre soin et préserver les ressources.

Appliquez notre engagement pour l'amélioration continue pour chacune de vos tâches quotidiennes. Aidez-nous à réduire le volume de déchets que Fortive produit en recyclant ou en réutilisant les ressources, y compris les bouteilles en verre, les canettes, le papier et le plastique. Utilisez les ressources comme l'eau et l'électricité en toute conscience et préservez-les dès que possible. Si votre emploi implique l'achat de matériaux ou de produits, vous devez prendre en compte la durabilité et notre empreinte carbone dans le processus de décision.



Protection de l'environnement et durabilité

Être attentif et signaler les dangers. Restez vigilant dans votre travail au quotidien. Veillez à ce que vos propres actions ne nuisent pas à l'environnement et si vous êtes témoin de dangers éventuels, ne les ignorez pas. Que cela concerne des actions de Fortive ou d'un de nos partenaires commerciaux, Parlons-en ! immédiatement pour pouvoir rétablir la situation.



Faire votre part

En tant que société internationale en constante évolution, nous nous engageons en faveur de la responsabilité sociale des entreprises (RSE). Notre rapport RSE, publié chaque année, présente en détail nos efforts pour rendre le monde meilleur.



Que feriez-vous ?

Vous avez remarqué des collègues manipulant des produits chimiques d'une façon qui vous semble potentiellement dangereuse. Que devez-vous faire ?

Veillez à en tenir votre personne ressource au service environnement, sécurité et santé informée pour que toute mesure de suivi puisse être prise. Faites part de vos préoccupations à vos collègues et rappelez-leur toute procédure devant être suivie afin d'éliminer de manière appropriée les produits chimiques. Lorsque vous exprimez vos préoccupations, vous montrez non seulement le bon exemple mais vous participez également à rendre le monde meilleur.



En savoir plus

Politique relative à l'environnement, à la santé, à la sécurité et au développement durable



Droits de l'homme

Notre engagement. Nous nous engageons à promouvoir les droits de l'homme et la dignité dans notre monde, en comprenant et en gérant les conséquences de nos actions en matière de droits humains dans chaque aspect de nos activités.

Actions quotidiennes. Nous prenons en compte les conséquences de nos opérations sur les personnes et les communautés et nous nous efforçons de les protéger en respectant les lois qui protègent les travailleurs, interdisent le travail des enfants et garantissent des pratiques d'emploi équitable.

Promotion des droits de l'homme. Nous faisons progresser les droits de l'homme en promouvant des pratiques d'emploi, un système de paye et des horaires de travail équitables et en interdisant les violations des droits de l'homme tel que le travail des enfants, le travail forcé et la traite des personnes.

Travailler avec des partenaires qui partagent les mêmes idées. Nous ne travaillons pas avec des fournisseurs ou des partenaires commerciaux qui ne respectent pas les droits de l'homme. Si vous participez à l'évaluation ou à la sélection de nos partenaires commerciaux, vous devez connaître la réputation de leur travail en termes de légalité et d'équité.

Demandez-vous si ce partenaire a des antécédents de :

-  Violations des droits de l'homme ?
-  Violation des lois relatives à l'emploi ?
-  Exploitation des enfants ou utilisation du travail forcé, des enfants ou de la traite des personnes ?
-  Non-respect de la sécurité des employés ?

Si vous avez répondu « **oui** » ou « **je ne suis pas sûr** » à l'une de ces questions, ce partenaire ne doit pas partager notre engagement envers les droits de l'homme. Veuillez trouver un autre partenaire ou demander conseil à votre responsable, votre superviseur ou à Parlons-en !

Droits de l'homme

Contrôler le travail de nos partenaires. Si vous êtes en charge de la gestion des relations avec nos partenaires commerciaux, contrôlez de manière active leurs performances, restez vigilant à toute violation de nos valeurs essentielles ou de notre code et utilisez Parlons-en ! immédiatement si vous êtes témoin d'une faute.



Que feriez-vous ?

Vous lisez un article sur un fournisseur avec lequel nous travaillons actuellement qui a été accusé d'avoir recours à des conditions de travail dangereuses il y a quelques années. Devez-vous prendre des mesures en vous basant sur cet article ?

Oui. Faites immédiatement part de votre préoccupation. Nous refusons d'acheter tout matériau ou bien produit par un fournisseur ayant des antécédents de violation des droits de l'homme. Communiquez cette information à votre responsable ou à votre superviseur pour que nous puissions enquêter et comprendre les pratiques actuelles de ce partenaire et prendre les mesures appropriées si nécessaire.



En savoir plus

Politique de lutte contre la traite des personnes de Fortive

Déclaration de transparence des chaînes d'approvisionnement de Fortive



Un engagement partagé

Nous exerçons nos activités en toute intégrité. Cela était vrai au début de Fortive et cela l'est toujours aujourd'hui. Lorsque nous agissons comme il se doit conformément à notre code et à nos valeurs essentielles, nous suscitons la confiance et le respect les uns des autres, de nos clients, de nos partenaires commerciaux et de nos actionnaires. Your Integrity/Our Success Votre intégrité/notre réussite est notre formule gagnante et l'engagement que nous partageons.

Gardez toujours à l'esprit que lorsque vous êtes face à une situation difficile, vous n'êtes pas seul. Contactez votre responsable, votre superviseur ou le service Parlons-en ! pour obtenir des réponses et du soutien.

Incarner notre code au quotidien est essentielle pour pouvoir atteindre notre objectif commun vers un **technologie essentielle pour les personnes qui accélèrent le progrès**. Nous vous remercions de votre engagement envers notre code et pour tout ce que vous faites pour renforcer la réputation de Fortive en tant qu'entreprise qui veut rendre le monde plus fort, plus sûr et meilleur.

For You. For Us. For Growth. (Pour vous. Pour nous. Pour la croissance.)



Index



Vous ne trouvez pas le terme que vous cherchez ? Appuyer sur Ctrl+F pour accéder à l'outil recherche d'Adobe Acrobat et saisissez un mot dans la fenêtre.

Abus d'alcool et d'autres drogues	Diversité	Média social
Actifs, biens électroniques	Divertissement	Objectifs et valeurs
Actifs, informations	Divertissement professionnel	Parlons-en !
Actifs corporels	Documents et conservation des documents	Partenaires commerciaux
Activités caritatives	Données personnelles	Partenaires de distribution
Activités liées à l'environnement	Droits de l'homme	<u>Propriété intellectuelle</u>
Activités politiques	Durabilité	Protection des données
Amélioration continue	<u>Délit d'initié</u>	Publicité
Anticorruption	Enquêtes, externes	Qualité, produit
Anti pot-de-vin	Enquêtes, Gouvernement	Repas
Antitrust	Enquêtes, internes	Représailles
Armes sur la propriété de la société	<u>Exportations</u>	Responsabilité sociale des entreprises (RSE)
<u>Audits</u>	Fortive9	Règlement général sur la protection des données (RGDP), UE
<u>Boycotts</u>	<u>Fraude</u>	<u>Réglementation</u>
Cadeaux	Gestion des documents	Résultats financiers
Code de bonne conduite des fournisseurs	Gouvernement, Conduite d'affaires avec des fonctionnaires	<u>Soin de santé</u>
Comportement abusif	<u>Harcèlement</u>	<u>Sécurité</u>
Concurrence, loyale	Importations	Sûreté
Confidentialité	Inclusion	Traite des personnes
Confidentialité des données	Informations confidentielles	Usage de drogues illégales
Conflits d'intérêts	Informations privilégiées	Veille concurrentielle
Conformité commerciale, échelle mondiale	Inspections	Violation, données
Consommation d'alcool	Inspections, Gouvernement	Violations
<u>Cybersécurité</u>	<u>Intimidation</u>	Voyages
Diligence raisonnable	<u>Lobbying</u>	
Discrimination	Marketing	
	Mesures disciplinaires	